



2017

LES PAYSANNES ET PAYSANS LUTTENT POUR LA JUSTICE CAS DE VIOLATION DES DROITS DES PAYSANS

LES PAYSANNES ET PAYSANS LUTTENT POUR LA JUSTICE CAS DE VIOLATION DES DROITS DES PAYSANS



La Via Campesina

Mouvement Paysan International

Secrétariat International:

Stand No 197A, Smuts Road Prospect

Waterfalls – Harare- Zimbabwe

e-mail : viacampesina@viacampesina.org

website : www.viacampesina.org et tv.viacampesina.org

Table des Matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – CAS DE L'ASIE	
Une société d'huile de palme expulse violemment des paysans du village de Mekat Jaya, Sumatra du Nord, Indonésie	3
La lutte pour les terres «Bagair Hukum» (sans permis) dans l'État du Karnataka, Inde	5
À la mémoire du confrère Baek et de la lutte des paysannes et paysans sud-coréens contre les importations bon marché	9
Des firmes financières privées menacent les initiatives d'autofinancement des paysannes du sud de l'Inde	10
Des propositions d'amendement à la loi sur les semences du Sri Lanka menacent la biodiversité et les droits des paysans	13
CHAPITRE 2 – CAS DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT	
Érosion croissante des droits des paysans aux semences et à la terre : les cas du Mozambique et de la Tanzanie	16
Burkina Faso – comment l'état et les sociétés privées ont ruiné les petits producteurs de coton	19
Les petits pêcheurs d'Afrique du Sud luttent pour leur survie alors que le gouvernement exige des permis et encourage les investissements corporatifs	23
L'occupation israélienne étouffe les paysans de la Palestine	25
CHAPITRE 3 – CAS DE L'EUROPE	
Les revenus agricoles diminuent dans la communauté autonome du Pays basque (CAE)	29
Rapport sur la criminalisation du Syndicat andalou de travailleurs (SAT) et le cas du dirigeant Andrés Bódalo	31
En Suisse, les travailleurs agricoles sont confrontés à la violation généralisée des lois du travail	34
Marchés de terres en Allemagne – Les entreprises sont les nouveaux fermiers	36
CHAPITRE 4 – CAS DES AMÉRIQUES	
Les travailleuses et travailleurs agricoles de la Floride opposés aux six grands fabricants de pesticides	39
Camp paysan 9 de Julio : la lutte des sans-terre confrontée à des expulsions violentes et à la criminalisation	42
Le cas de Bajo Hondo et la violation flagrante des droits de l'homme par les élites d'affaires locales	45
Accaparement de terres par une société privée : offensive d'Argenceres dans les territoires paysans du nord de la province de Mendoza, Argentine	48
Brésil : déjà près de deux mille assassinats politiques dans les zones rurales	52
Prisonniers politiques du Paraguay	57

INTRODUCTION

La Via Campesina cristallise les propositions qui surgissent des réalités paysannes. Partout sur la planète, année après année, la progression et la recrudescence du pouvoir et du contrôle qu'exercent les grandes entreprises privées et les États violent les droits des paysannes et paysans sur leurs biens les plus précieux : la terre, l'eau, les semences, la biodiversité et l'ensemble de la nature. Les pillages, les privatisations, les intérêts de l'industrie et les grands investissements progressent. Face à cette situation, le mouvement paysan promeut la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Avec cette déclaration, nous préparons le terrain pour assurer à la paysannerie la protection de leurs vies et moyens de subsistance, de manière à favoriser leur reconnaissance en tant que sujet politique et leur accorder le droit d'utiliser, de gérer et de contrôler les ressources naturelles. Chaque jour, dans nos champs et les espaces de gouvernance mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, nous avançons sur le chemin de la souveraineté alimentaire. Nous construisons l'autonomie et le pouvoir des femmes paysannes et les travailleuses agricoles qui affrontent un système qui discrimine contre elles de multiples façons et qui a aggravé la violence contre leurs corps et contre leurs territoires. Nous forgeons des droits, des droits pour les paysannes et paysans, pour les femmes et les hommes qui travaillent en agriculture, pour les femmes migrantes et travailleuses temporaires, les sans terre, les personnes qui se consacrent à l'élevage ou à la pêche, les migrants et travailleurs temporaires obligés de travailler dans des conditions de précarité extrême et bien souvent de servitude.

Le présent rapport est publié en parallèle au Manuel populaire sur les droits paysans, lequel examine en détail les éléments fondamentaux de la déclaration et clarifie le contenu des droits qui y sont énumérés tout en présentant une vision historique et une perspective stratégique pour le travail à venir. Les deux documents constituent un effort conjoint des organisations et du Collectif de travail sur les droits paysans de La Via Campesina et du Secrétariat opérationnel international pour faire avancer dans la reconnaissance de ces droits au sein de notre mouvement et des alliances ainsi que dans l'ensemble de la société. Le rapport sur les cas de violation reprend à nouveau le fil des rapports antérieurs publiés en 2004, 2005 et 2006, lesquels visaient à introduire le thème au système des droits de l'homme des Nations Unies.

Le présent rapport part de la prémisse suivante : pour construire des droits, nous devons rendre visibles les situations et la discrimination systémique à l'origine de la faim et de la pauvreté dont souffre le plus grand groupe social collectif au monde. Les cas énoncés ont été compilés par les régions mêmes de LVC dans un effort unique de systématisation des violations des droits de l'homme des paysannes et paysans. Les droits se construisent et s'exercent; c'est pourquoi nous demandons aux États de les reconnaître. Nous travaillons pour que les Nations Unies adoptent un cadre normatif qui promeut, protège et défend les droits des paysannes et paysans et d'autres personnes qui travaillent en milieu rural. Dans ce sens, nous devons également renforcer le fonctionnement même des organisations pour que jour après jour, nous identifions ces violations et connaissions les mécanismes d'appui et de défense de ces droits.

Les cas présentés répondent à des critères qui facilitent le travail des organisations sur les violations des droits humains et paysans. Premièrement, ils se réfèrent au contexte politique, économique et culturel des violations ou de la lutte pour les droits. De plus, une analyse du rôle

que joue le capital situe dès le départ l'origine et les causes des cas. Deuxièmement, l'identification des détenteurs de droits nous révèle l'impact desdites violations sur les communautés locales et indique si les violations sont des événements fréquents ou isolés ainsi que si les victimes sont des membres de mouvements sociaux. Troisièmement, il faut connaître les auteurs des violations de ces droits, contre qui la lutte est menée ainsi que le rôle des institutions dans chaque cas. Cet aspect nous révèle le contexte législatif et politique et nous montre si les pouvoirs sont absents et le degré de justice que l'on peut espérer obtenir des tribunaux. Finalement, le document présente des propositions d'amélioration du respect des droits, des recommandations concrètes, comment exécuter le travail de réparation, y compris le rôle des États, et l'importance que pourrait avoir une Déclaration des Nations Unies sur les droits paysans.

Plus de 20 ans après le massacre d'Eldorado de Carajás, cinq ans après le massacre de Curuguaty, un an après la mort du confrère Baek en Corée du Sud, quelques jours après les révoltes paysannes en Inde, après des siècles de pillage et d'usurpation de notre mère l'Afrique, la lutte continue! La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales exige que les États l'adoptent de toute urgence. Ce résultat dépend de nos mobilisations et de notre pression sur les États. Le processus est loin d'être terminé; nous faisons des pas de géant, mais le chemin qui reste à parcourir est aussi ardu que la vie rurale. Nous savons que les fruits que nous récolterons seront le produit de nos luttes pour la dignité et la vie paysanne!

LA VIA CAMPESINA

CHAPITRE 1

CAS DE L'ASIE

Une société d'huile de palme expulse violemment des paysans du village de Mekat Jaya, Sumatra du Nord, Indonésie

Les paysans du village de Mekar Jaya, Sumatra du Nord en Indonésie, ont vécu un rude choc le 18 novembre 2016, alors que près de 1500 policiers ont investi le village pour expulser des centaines de familles paysannes qui vivent dans la région depuis 1952.

Cet acte inhumain a été commis au nom de la société d'huile de palme *Perkuebunan Nusantra II LTD (PTPN II)*, un partenaire de la société malaisienne *Langkat Nusantara kepong LTD (LNK)*.

LNK et PTPN II voulaient expulser ces familles pour s'emparer de 554 hectares pour la culture de la palme à huile.



Scènes du village de Mekar Jaya où plusieurs maisons de paysans ont été rasées avec l'aide de la police pour faire place à la plantation d'un agrobusiness

Ce fut une attaque frontale contre le droit des paysans à leurs terres et territoires où ils vivent et travaillent depuis plus de six décennies. Les victimes de l'attaque ont affirmé que 30 pièces d'équipement lourd ont été déployées pour raser les maisons et détruire les cultures. Cette action brutale a détruit quatre maisons et presque 400 hectares de cultures.



Membres de Serikat Petani Indonesia, le syndicat paysan indonésien durant une manifestation

Les paysans de Mekar Jaya pratiquent des formes d'agriculture traditionnelle dans la région centrées sur de multiples cultures à différents moments de l'année basées sur la sagesse transmise par les générations antérieures. Ils produisaient des cultures vivrières, des fruits et du bois pour répondre à leurs besoins locaux. Au cours de l'expulsion, 138 ha de caoutchouc, 3 ha de plantes maraîchères, 2 ha de bananiers, 1 ha de *jengkol*, 3 ha de *galanga*, 2 ha de cacao, 2 ha de

poivriers, 150 cocotiers, des *sengons* et 7000 tecks ont été détruits.

Les paysans accusent l'État de collaborer étroitement avec les sociétés de plantation qui promeuvent des monocultures à grande échelle au détriment de l'économie locale prospère.

Les paysans de la région sont aussi membres de *Serikat Petani Indonesia (SPI)*, le syndicat paysan indonésien, depuis 2003. En septembre 2016, les paysans membres du SPI avaient demandé une rencontre au bureau régional de l'agence foncière nationale dans la province de Sumatra du Nord pour trouver une solution pacifique au conflit foncier. Cependant, la demande a été refusée et les paysans ont été forcés de tenir une réunion dans un poste de police local.

Après des manifestations incessantes, le 23 novembre 2016, des représentants du bureau présidentiel (KSP) ont visité le secteur et ordonné la suspension temporaire de l'éviction. Les routes vers le village de Mekar Jaya ont été rouvertes. Une médiation entre les paysans et des représentants de la société ont eu lieu en présence du KSP et du chef de la *Commission A du parlement de Sumatra du Nord* et de dirigeants de l'Agence foncière nationale et du district. Les parties se sont entendues sur la suspension de l'éviction et le rétablissement du service d'électricité pour les résidents. Cependant, le calme n'a pas duré longtemps.



La police lourdement armée a envahi la colonie et intimidé les résidents qui résistaient à l'expulsion

Deux semaines plus tard, le 10 décembre (ironiquement la journée internationale des droits de l'homme), quinze véhicules lourds escortés par 50 policiers sont entrés dans le territoire et ont détruit des cultures.

À ce jour, les paysans de la région continuent leur lutte pour défendre leurs terres et leur droit d'accès à la justice.

Ils ont soumis une demande au président de l'Indonésie, en appelant à la fin de toutes les formes de violence, d'intimidation et d'éviction. Ils ont exigé le rétablissement de tous les services de base comme les puits et l'électricité — dont les équipements ont été endommagés durant la tentative d'éviction. Ils ont également exigé que l'on prodigue des soins post-traumatiques aux familles attaquées, garantisse aux habitants de la région leurs titres de propriété et le contrôle sur leurs terres, défende leur droit de cultiver leurs champs, fournisse une compensation pour les pertes de moyens de subsistance, dissolve le partenariat entre le PTPN II et LNK et punisse ceux qui ont brutalement attaqué les familles paysannes.

La lutte pour les terres « **Bagair Hukum** » (sans permis) dans l'État du Karnataka, Inde

Shimoga est un district tranquille de l'État du Karnataka au sud de l'Inde.

C'est une porte d'entrée aux Ghâts occidentaux connus pour leurs pluies abondantes et ses villages avec une végétation luxuriante. Plusieurs centaines de familles de petits paysans et pasteurs marginaux vivent dans les villages de Badanehaalu, Bandigudda, Belligere et Udaynagara situés aux contreforts de la chaîne de montagnes.

Vishwesharaiya Iron and Steel Limited (VISL) est une société minière de fer créée dans la région dès 1923. Dans les années 1940, de nombreuses familles sans terre de la région centrale du Karnataka ont migré au district de Shimoga en quête de moyens de subsistance.

Avec le temps, des familles des États voisins du Tamil Nadu, du Maharashtra et du Kerala ont également migré à Shimoga, encouragées par la disponibilité des terres et la perspective de travailler dans les mines de VISL à Bandigudda. Cependant, les travailleurs migrants ne gagnaient pas assez en tant que mineurs. C'est ainsi qu'ils ont commencé à pratiquer l'agriculture en cultivant le millet et en pratiquant le *jollah*, un système de culture axé principalement sur la production de fourrage pour le bétail.

Depuis ce temps, les familles dans la région et leur bétail comptent beaucoup sur ces terres pour se nourrir. Durant la saison sèche, les pasteurs locaux font aussi paître leurs animaux ici. Les petits paysans et les paysans sans terre plantent des cultures vivrières et pratiquent ce mode de vie en lien avec les animaux et la terre au milieu de vallées remplies de cultures commerciales.

Les premières années, pendant que les familles migrantes s'établissaient peu à peu dans la région, une entente sur le transfert de terres et la modification de la politique d'utilisation des terres prenait forme entre l'État princier de Mysore et l'administration coloniale anglaise de l'époque. L'administration princière, qui avait à une certaine époque possédé la plupart de ces terres, transféra ses titres de propriété aux Anglais – et à leur tour les Britanniques avaient réservé ces terres autrefois considérées à usages multiples au ministère des Forêts et du Revenu. Même après que l'Inde obtienne son indépendance, cette classification s'est maintenue.



« Cette terre est notre vie, elle est notre aliment » déclare Bharti un paysan sans terre d'origine tamoule

«Lorsque nous avons commencé à cultiver dans la forêt, personne ne venait ici. Les mines donnaient des revenus [au gouvernement], et les mineurs étaient indispensables de sorte que personne ne nous disait quoi que ce soit,» explique Nanjamma, une femme âgée de la communauté.

La compagnie s'est maintenue à flot grâce à des contrats de main-d'œuvre à rabais et payait apparemment le ministère des Forêts. Aucun d'entre eux n'avait de raison de perturber la population locale.

LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS POUR DES SALAIRES DÉCENTS ET L'ARRIVÉE D'UNE SOCIÉTÉ DE PLANTATION

Cependant, la situation s'est détériorée lorsque les travailleurs ont commencé à demander le statut d'employés permanents. Ils ont formé des syndicats et fait la grève alors que les minières refusèrent de respecter un ordre de la Cour suprême, laquelle reconnaissait les droits des travailleurs. Les propriétaires miniers ont répliqué en annulant les contrats et en mécanisant les mines. Avec le temps, les revenus des mines ont diminué ainsi que les paiements versés aux responsables du ministère des Forêts. De leur côté, les familles migrantes mises à pied par la société minière, devinrent encore plus dépendantes de la terre qu'ils cultivaient. C'est à ce moment que le conflit autour de la propriété des terres a éclaté et que des fonctionnaires du ministère ont commencé à harceler les villageois.

En 1972, le ministère des Forêts a permis au *Nilgiri Plantation Group* – une entreprise privée, de prendre le contrôle de vastes superficies de terres pour y planter des arbres. Les villageois ont protesté et 15 d'entre eux ont été emprisonnés. Depuis ce temps, les luttes contre le ministère des Forêts et la brutalité de la répression ont été constantes. Les communautés pastorales souffrent autant que les communautés agricoles. Le ministère des Forêts a confiné les communautés Gawli (pasteurs) dans des villes de tentes à l'extérieur des villages et banni le pâturage, un droit pourtant protégé par la Loi sur les droits forestiers.

Historiquement, partout en Inde, les familles Dalit¹ (caste inférieure) n'ont pas eu accès aux terres ou on les leur a volées. Entre-temps, les familles de caste supérieure étaient les propriétaires

¹ En Inde, caste des opprimés dont les membres étaient et continuent d'être traités comme des intouchables.

terriens. Malgré la législation comme la *Land to the Tiller Act* et la *Land Ceiling Act*, les familles des castes supérieures exploitent des échappatoires pour maintenir leurs privilèges. Beaucoup de familles de caste inférieure n'ont pas de terres ou n'ont accès qu'à des terres infertiles et improductives.

Pour survivre, les familles Dalit ont commencé à cultiver les terres gouvernementales classées terres forestières ou terres à revenus. Cependant, puisqu'ils n'ont aucune permission officielle de travailler sur ces terres, ils sont considérés des paysans *Bagair Hukum (sans permis)* et leur lien à la terre est sans cesse menacé.



K.T. Gangadhar sur le site du conflit à Shimoga, alors qu'il prenait part à une manifestation en mai 2016

À Shimoga, le gouvernement de l'État a refusé de légaliser les terres *Bagair Hukum*. Le ministère des Forêts, les bureaucrates, la bureaucratie et les entreprises ont consolidé leur pouvoir sous le couvert de l'écoblanchiment.

À la fin de 1993, le ministère des Forêts a commencé un programme conjoint de gestion de la planification des forêts (JFPM) dans lequel il mettait sur pied des comités forestiers de village (VFC) formés d'un nombre égal de membres de la communauté locale et d'officiers du ministère. Beaucoup de villageois indiquent que les VFC sont composés de gens achetés par le ministère des Forêts qui ne représentent pas les opinions de la communauté. Alors que le JFPM est un programme conçu pour s'assurer que les plus pauvres parmi les pauvres reçoivent du bois de cuisson sec et du bambou humide ainsi que des prêts pour l'achat d'animaux, les villageois affirment qu'il est dominé par les intérêts du ministère des Forêts et utilisé pour créer la division et répandre des fausses informations selon les besoins du moment.

En mars 2013, le ministère des forêts a déployé des bulldozers pour creuser des tranchées, déblayer des champs et éliminer tous les signes de travaux agricoles. Les villageois, surtout les femmes, ont résisté. Des dizaines de femmes ont confronté les bulldozers et ont marché jusqu'au site de la démolition. Lorsqu'on leur a demandé d'expliquer ce qui les poussait à affronter les machines, une femme a répondu : «À la vue de nos fermes détruites, j'ai eu une vision de poison circulant dans le corps de mes enfants!» Ce n'est qu'après que la violence eut éclaté que les hommes se sont joints à l'affrontement.

Selon une femme qui a participé à l'événement : «On nous a emmenés au poste de police et comme nous connaissons les gens du *Karnataka Rajya Raitha Sangha* (KRRS – Syndicat des paysans de l'État du Karnataka), ils nous ont accompagnés. Un dirigeant du KRRS nous a demandé

pourquoi nous voulons la terre. Et nous avons répondu "Notre vie dépend de cette terre. Le *ragi*, le maïs que nous cultivons — nous ne pouvons vivre sans eux. Nous voulons ces terres!" Le dirigeant du KRRS nous a alors dit que si nous voulions ces terres, nous devrions tous et toutes aller en prison volontairement pour le leur démontrer! Et c'est alors que nous sommes allés en prison.»

En fin de compte, 87 personnes ont été emprisonnées. Certains d'entre eux ont subi des blessures sérieuses durant l'affrontement, notamment une éleveuse de chèvres tamoule nommée Bharti qui a été hospitalisée plusieurs jours.

QUE RÉSERVE L'AVENIR?

En 2014, la poursuite contre les 87 a été rejetée et l'administration villageoise a accordé la permission aux familles de cultiver la terre, mais la crainte d'un retour de la société d'agrobusiness pèse encore lourdement sur les villageois.

«Les terres que nous cultivons ne sont même pas à vocation forestière. Il s'agit de prairies à revenu! Le ministère des Forêts ne possède aucune preuve ni aucun certificat pour prétendre que ces terres leur appartiennent,» ajoute Manju en nous montrant comme preuve le document officiel du bureau du Tehsildar². Le dossier montre que ces terres sont classées à revenu et qu'elles faisaient même l'objet d'enchères. Certains villageois nous ont aussi montré des documents qui démontrent que ces terres leur ont été octroyées. C'est une situation perdant-perdant. Comme l'a dit un des villageois, «même si nous avons les documents, la compensation que le gouvernement nous donnerait [pour la vente des terres] ne nous permettrait même pas d'acheter une maison, ou de payer notre nourriture ou l'éducation de nos enfants! Nos terres valent beaucoup plus que ce qu'ils affirment.»

Pourtant, on peut déceler de la résilience, de la raison et de la force dans certaines voix, celles de ceux qui ont déjà lutté et lutteront encore. Deux villageois locaux, Rammegowda et Nagegowda, travaillent tous les jours sur un lopin de canne à sucre appartenant à l'usine à papier MPM. Rammegowda déclare «À Haihodde, de nombreux politiciens possèdent de grandes parcelles de 40 ha de terres forestières. Même l'usine de papier de MPM et VISL possèdent un total de 12400 ha dans la région de Bhadrawati. Mais le ministère des Forêts ne s'attaque qu'aux plus pauvres et laisse les riches tranquilles.»

«Le ministère des Forêts doit d'abord saisir les terres des riches, avant que nous n'abandonnions les nôtres! Nous sommes maintenant prêts à mourir. Si le ministère des Forêts revient pour nos terres, nous nous battons jusqu'à la mort,» crie Ratnamma confiante.

LECTURES SUPPLÉMENTAIRES:



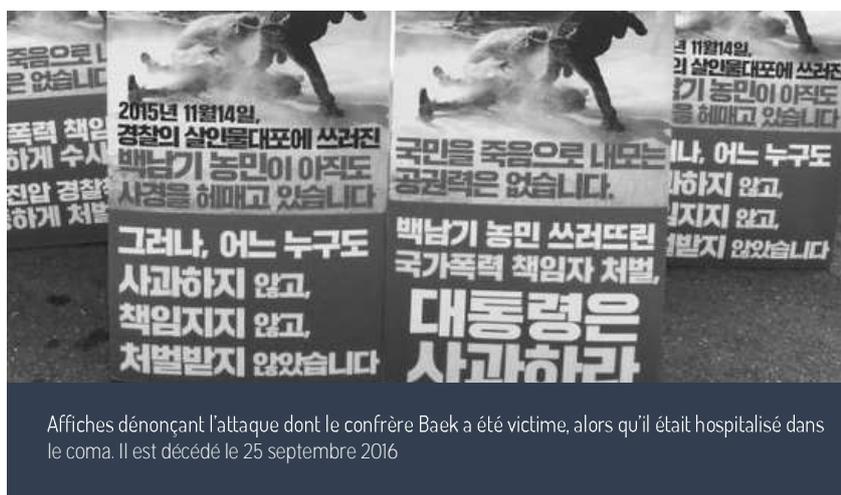
- <http://www.thehindu.com/news/national/karnataka/bagair-hukum-applications-will-be-cleared-in-three-months-kagodu/article18210808.ece>
- <http://www.thehindu.com/news/national/karnataka/bagair-hukum-land-regularisation-process-may-get-twoyear-extension/article6258708.ece>

² Un **tehsildar** est un agent des impôts accompagné d'inspecteurs du revenu. Ils sont responsables de la perception des taxes d'un tehsil eu égard aux revenus sur les terres. Un tehsildar est aussi appelé juge d'exécution du tehsil en question.

À la mémoire du confrère Baek et de la lutte des paysannes et paysans sud-coréens contre les importations bon marché

Le monde rural de la Corée du Sud a été dévasté par la politique de la porte ouverte en agriculture que pratique la Corée du Sud depuis les années 1980, laquelle a été à l'origine du dumping d'aliments et d'une invasion d'importations bon marché, et par l'incapacité de ses gouvernements de fournir un soutien adéquat aux prix de vente des petits paysans coréens.

Un moment charnière est survenu en mai 2008 lorsque de milliers de travailleurs agricoles et paysans se sont mobilisés pour protester contre l'importation de bœuf de mauvaise qualité des États-Unis. Depuis lors, la lutte pour forcer les gouvernements de mettre en place des mesures protectionnistes pour protéger les intérêts des communautés locales et des paysans n'a cessé de grandir. En novembre 2015, environ 70000 personnes, des petits paysans, des travailleurs et des groupes de citoyens ont manifesté à Séoul contre les politiques nocives du gouvernement en matière d'agriculture, de relations de travail et d'éducation.



Baek Nam-gi, un riziculteur de 69 ans de la province de Jeolla du Sud, en Corée du Sud, était un des dirigeants de plusieurs groupes paysans présents à la manifestation.

Les paysans protestataires avaient présenté une liste de revendications, notamment :

- (i) mettre fin à l'importation de riz cuit et ségréguer le riz importé à bas prix (TRQ)
- (ii) cesser de ratifier les traités de libre-échange à l'Assemblée nationale,
- (iii) opposer l'Accord de partenariat transpacifique (TPP)
- (iv) établir des prix de riz de manière à envoyer du riz en Corée du Nord et mettre en œuvre des échanges entre fermes du Sud et du Nord de la Corée
- (v) Démission du ministre de l'Agriculture qui aurait fait la promotion de l'importation de riz bon marché des États-Unis d'Amérique
- (vi) régler les dettes des fermes
- (vii) accorder un statut légal aux femmes paysannes et créer un ministère exclusif chargé de s'occuper de leurs intérêts
- (viii) mettre fin à l'introduction des cultures transgéniques.

Bien que la manifestation soit restée pacifique, elle gagnait en force et Baek Nam -gi et d'autres dirigeants se trouvaient à l'avant et refusaient de quitter avant que le gouvernement n'accède à leurs revendications.

Bientôt, dans un acte de force brutale sans justification, la police est intervenue pour disperser les manifestants et les a attaqués avec des jets d'eau et de capsïcine. Un jet a frappé brutalement

Baek Nam-gi à la tête et il est immédiatement tombé inconscient. Des vidéos des événements³ de cette nuit montrent que la police a continué de lancer l'eau des canons même après que des gens autour de Baek Nam-gi se soient précipités pour l'aider. Il resterait dans un coma alité à l'hôpital durant les 316 jours qui ont suivi.

Le 25 septembre 2016, confrère Baek, comme on l'appelait affectueusement, est décédé.

Dans son rapport⁴, Maina Kiai, le *rapporteur spécial de l'ONU sur les droits aux libertés de réunion pacifique et d'association* a écrit : «*Les canons à eau peuvent causer des blessures corporelles sérieuses, comme le montre le cas tragique de M. Baek Nam-gi. Beaucoup d'autres participants pacifiques ont fait part que des canons à eau ont été utilisés contre eux sans justification apparente et ont causé des blessures.*» Après que l'hôpital eut annoncé son décès, des centaines de supporters se sont réunis, alors même qu'un grand nombre de policiers étaient déployés à l'extérieur de l'hôpital de crainte que sa mort cause des protestations antigouvernementales. Immédiatement après le décès de confrère Baek, la police a soumis une demande d'ordonnance d'autopsie de son corps, en alléguant que la cause de son décès était «incertaine» et «contestée.»



Minjuwha Baek, fille de Baek Nam-gi, explique le cas au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Même si la Cour rejeta la demande d'autopsie, la police essaya à plusieurs reprises de l'obtenir. Ce geste fut perçu comme une tentative d'insulter la mémoire du confrère décédé et de manipuler la cause de son décès. Les funérailles du confrère n'eurent lieu que 37 jours après son décès.

Dans son témoignage au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, Mme Minjuwha, fille du confrère Baek, s'est effondrée en déclarant : «Aucune excuse, aucune enquête, aucune justice. Le gouvernement de la Corée du Sud a insisté pour tenir une enquête exhaustive. En 7 mois, tout ce qu'ils ont fait, c'est convoquer ma sœur qu'une seule fois. Si vous frappez quelqu'un qui ne vous attaque pas, vous devriez présenter des excuses et tout faire en votre pouvoir pour réparer les pots cassés. Chaque être humain sait cela.»

Des firmes financières privées menacent les initiatives d'autofinancement des paysannes du sud de l'Inde

Même si le Karnataka, un État du sud de l'Inde, a été déclaré zone de sécheresse dans 11 des 16 dernières années, il ne dispose d'aucune politique globale de gestion de la sécheresse qui lui permettrait de s'attaquer immédiatement à la crise rurale.

³ <https://vimeo.com/148324340>

⁴ <https://viacampesina.org/en/index.php/news-from-the-regions-mainmenu-29/2081-full-text-minjuwha-baek-s-speech-at-the-un-human-rights-council>

Cent trente-neuf (139) des 176 *taluks*⁵ ont été déclarés zones de sécheresse sévère cette année. Ce phénomène a eu des effets importants sur le monde rural du Karnataka alors que beaucoup de paysans et travailleurs agricoles ont subi des pertes de récoltes massives et sont incapables de rembourser les prêts contractés pour la production agricole. Pour les femmes paysannes, la sécheresse constitue un double coup dur. Les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre agricole en Inde, mais leur identité en tant que paysannes ou travailleuses agricoles n'est toujours pas reconnue et leur travail demeure dans une grande mesure invisible. Le nombre de femmes propriétaires de terres demeure dérisoire, ce qui réduit considérablement leur accès aux crédits institutionnels et publics. Dans un système fondamentalement patriarcal, les paysannes sont contraintes à supporter les fardeaux tant de la famille que du travail.

C'est dans ce contexte que les groupes d'entraide sont apparus comme solution aux problèmes des paysannes. Un *groupe d'entraide* (GE) est un groupe de voisines formé de 10 à 20 femmes, habituellement très pauvres, qui se connaissent toutes. Elles épargnent de l'argent régulièrement (chaque semaine, aux deux semaines ou au mois) et ces économies regroupées deviennent une source de crédit de ces femmes.

Les groupes d'entraide (GE) ont rapidement gagné en popularité en 2000-2001 lorsque le gouvernement du Karnataka a décidé de les généraliser dans le cadre d'une initiative publique appelée «*Stree Shakti*» (*Pouvoir des femmes!*). L'objectif avoué de ce programme était d'améliorer les conditions financières des femmes rurales en leur permettant d'exercer plus de contrôle sur leurs vies au moyen de l'accès au crédit, de formations en compétences débouchant sur des activités de subsistance, et du développement d'un système de soutien et de surveillance communautaire pour assurer la conformité du programme.

Les GE étaient liés à des banques du secteur nationalisé/public. Ce système permettait aux femmes d'exercer plus de contrôle sur leurs vies et garantissait une autonomie financière tout en encourageant un sens de communauté. Ainsi, il stimulait l'économie rurale et aidait à combattre la migration vers les villes.

Comme l'a si bien dit Farida, une femme paysanne, «les épargnes individuelles d'antan conservées dans la cuisine familiale sont devenues des épargnes communautaires.» En 2012,⁶ les membres des Stree Shakti avaient épargné Rs. 1118.05 crores (11 milliards de roupies indiennes) depuis leur création. Cent vingt mille cent cinquante-cinq GE avaient touché des prêts bancaires pour une valeur totale de Rs.1305.97 crores (13 milliards de roupies) et avaient prêté à l'interne Rs. 3215,88 crores (32 milliards de roupies) en appui à diverses activités génératrices de revenus.

ENTRÉE EN JEU DES FIRMES FINANCIÈRES PRIVÉES

Au cours de la dernière décennie, des «firmes financières privées» ont approché ces GE pour leur offrir un meilleur accès au crédit à la condition qu'ils utilisent leurs services bancaires. Ces offres attrayantes et le manque d'accès des femmes aux programmes/crédits gouvernementaux ont facilité le transfert de leurs comptes des banques nationalisées aux banques privées.

Un des plus gros joueurs sur le terrain, le *projet de développement rural Shri Kshethra Dharmasthala*, est associé à un temple qui lui a permis de rapidement gagner la confiance de la population rurale.

5 Le taluk est la plus petite instance d'exécution responsable du système de registres fonciers et d'autres questions administratives connexes. Le fonctionnaire responsable du taluk est le tahsildar ou plus informellement le talukdar, taluka muktiarkar ou tehsildar. On peut affirmer que, dans le contexte indien, le **taluk** ou tehsil équivaut à un sous-district.

6 http://dwcdkar.gov.in/index.php?option=com_content&view=article&id=260%3Astree&catid=224%3Aflash&lang=en

Depuis que ces femmes ont transféré leurs épargnes, elles ont accès au crédit pour divers motifs, notamment des investissements agricoles comme l'achat de semences, d'engrais, etc.; des besoins éducatifs; et des frais de santé dans des hôpitaux privés. Depuis quelques années, avec les sécheresses qui se sont succédé, ces GE ont commencé à manquer leurs échéances de remboursement de la dette. Dans l'État du Karnataka, ces femmes n'ont pu payer leurs versements mensuels sur la dette à cause des mauvaises récoltes, de l'absence de compensation pour les pertes, de l'inexistence d'une politique de gestion des sécheresses et du non-versement d'assurances pour les pertes de récoltes.

Depuis 2016, les conditions se sont aggravées et les firmes harcèlent les paysannes de diverses façons pour récupérer leur argent : leurs représentants se présentent à la maison des femmes au milieu de la nuit, profèrent des insultes verbales aux femmes devant d'autres personnes, font pression sur les femmes membres du groupe d'entraide, les confinent à la maison et ainsi de suite. Dans une société patriarcale et conservatrice, ces tactiques causent aux femmes une détresse aiguë. On rapporte de plus en plus de suicides de paysannes et de fermières⁷ dans les régions rurales du Karnataka et plusieurs rapports indiquent que l'incapacité de rembourser les prêts⁸ est un élément déclencheur.

FIRMES PRIVÉES PRÉSENTES DANS LA RÉGION

Il y a environ 23 firmes de microfinance officiellement inscrites dans le district de Haveri, notamment :

1. *Shri Kshethra Dharmasthala Rural Development Project*
2. *Gramshakti, Fullerton India*
3. *Grameen Koota Financial Services Pvt Ltd*
4. *Spandana Sphoorty Financial Limited (SSFL)*
5. *Bharat Financial Inclusion Ltd (anciennement SKS Microfinance Ltd)*
6. *Navchetana Microfin services pvt ltd*
7. *Belstar Investment and Finance Private Limited (BIFPL) from Hand in Hand*
8. *L&T Financial services*
9. *Equitas Microfinance/ Equitas Holdings Limited*
10. *Muthoot Fincorp Mahila Mitra*

Au plan juridique, ces institutions doivent se conformer au règlement de pratiques équitables de la Banque centrale (RBI)⁹, lequel interdit le harcèlement et les méthodes coercitives pour le recouvrement de prêts. Le personnel de ces institutions est tenu de traiter avec les emprunteurs en défaut de paiement de manière non coercitive. Même si ce règlement est en place, bien souvent, les femmes sont incapables d'alerter les autorités concernées en raison de plusieurs barrières culturelles et sociales. En décembre 2016, la *Karnataka Rajya Raitha Sangha – KRRS* (membre de LVC) a mené une campagne pour exiger l'abandon des créances contractées par les fermiers y compris à travers les GE. Cette revendication a été mise de l'avant notamment dans le contexte de la sécheresse et d'autres événements climatiques extrêmes. La campagne de pressions a permis de prolonger les délais de remboursement, mais les petits paysans de la région affirment que cette mesure ne signifie pas grand-chose.

7 <http://ncrb.nic.in/StatPublications/ADSI/ADSI2014/chapter-2A%20farmer%20suicides.pdf>

8 <http://www.livemint.com/Politics/PuC1BjFKhoSINh1NrhPueP/Pressure-to-pay-loans-seen-as-among-reasons-for-farmer-suici.html>

9 <https://rbi.org.in/scripts/NotificationUser.aspx?id=7866>

Le 9 mars 2017, l'aile des femmes de la KRRS a manifesté en bloquant des routes du district de Haveri. Elles ont exigé la fin du harcèlement des agents des firmes de microfinance; demandé un accès au crédit des banques publiques à 0 % d'intérêt; et appelé à la diffusion large d'information sur les programmes du gouvernement. Elles ont également demandé d'avoir accès à de tels programmes et une augmentation du volume des fonds disponibles aux GE par le biais des banques nationalisées.

Le 7 avril 2017, l'aile des femmes a rencontré le collecteur adjoint du district de Haveri. Un peu plus tard, dans une réunion conjointe avec le groupe de femmes et des représentants des firmes privées, le collecteur adjoint a ordonné aux firmes de microfinance de se conformer au règlement sur les pratiques équitables et les a averties contre l'utilisation de toute forme de harcèlement. On a ordonné à toutes les firmes financières de suspendre toutes les actions de recouvrement de prêts jusqu'en janvier 2018. Il s'agit d'une décision importante qui soulage temporairement les familles touchées.

Cependant, il faut mener une réflexion plus poussée sur le rôle des firmes financières privées dans le secteur du crédit rural et agir en conséquence. À cet égard, un instrument international comme une déclaration des Nations Unies pourrait contribuer considérablement à la défense des droits des paysannes et paysans.

Le présent article est une version abrégée d'un rapport soumis par Rashmi M au KRRS, avec des contributions additionnelles de Faridabanu, Manjula Akki, Guttyamma, Sharada – toutes membres de l'aile femmes du KRRS à Haveri.

Des **propositions d'amendement à la loi sur** les semences du Sri Lanka menacent la biodiversité et les droits des paysans

Le gouvernement du Sri Lanka propose des amendements à la loi actuelle sur les semences qui menacent d'éliminer toutes mesures de protection des variétés de semences traditionnelles et entraînera une criminalisation massive des paysans sri-lankais. Des scientifiques, des organisations environnementales et des organisations paysannes ont indiqué que si ces amendements sont appliqués, elles profiteraient aux sociétés semencières transnationales qui contrôleraient la vente, la préservation, l'échange et la production de semences, ce qui dans les faits sonnerait le glas de la biodiversité.

INSCRIPTION ET CERTIFICATION OBLIGATOIRES

Les amendements proposés incluent des plans visant à renforcer l'inscription des paysans et la certification obligatoire de tous les semences et matériels de plantation au Sri Lanka auprès d'un service de certification des semences du ministère de l'Agriculture. Le directeur général de l'agriculture sera le «directeur responsable» du dossier qui exercera le droit exclusif de certifier les semences et les matériels de plantation. Le ministère maintiendra et publiera une liste de producteurs et de fournisseurs de «semences et de matériels de plantation certifiés.»

La nouvelle loi draconienne accorde aux fonctionnaires l'autorité de perquisitionner les fermes des paysans pour s'assurer que ces derniers respectent ses exigences. Elle stipule qu'aucune personne ne peut «importer, exporter, vendre, offrir de vendre, aliéner de quelque façon que ce soit ou de fournir ou échanger avec une intention commerciale des semences ou des matériels de plantation sauf conformément aux dispositions de la présente loi.»

Réagissant à ce projet d'amendements, Chinthaka Rajapaksa du Movement for National Land and Agricultural Reform (MONLAR, Mouvement national de réforme foncière et agricole) a déclaré : «La Seeds Act (loi sur les semences) de 2003 contient déjà des protections adéquates pour empêcher l'importation et l'exportation illégale de semences et protéger les variétés de riz indigènes. La Seeds Act procure une grande protection des paysans. Avec les propositions d'amendement aux lois, le ministère de l'Agriculture tente d'accorder aux sociétés semencières transnationales un monopole sur la production de toutes les semences, ouvrant la voie aux brevets et à l'établissement de monocultures. Les amendements proposés sont ambigus et laissent entendre qu'elles protégeront et conserveront les ressources génétiques des semences et matériels de plantation indigènes. Mais une fois adoptée, cette nouvelle loi fera exactement le contraire.»

UN COMITÉ POUR LES PAYSANS QUI NE COMPTE AUCUN PAYSAN PARMIS SES MEMBRES!

Les paysans exigent qu'ils soient exempts de toute restriction imposée par les entités commerciales et l'industrie des semences. Le «comité technique et consultatif,» prévu dans la nouvelle loi n'a aucun représentant de la communauté paysanne ni d'expert en biodiversité pour assurer la conservation de la diversité biologique.

Rajapaksa ajoute : «Il y a un plan pour mettre sur pied un "conseil consultatif sur les semences et les matériels de plantation", lequel coordonnera avec les agences du secteur public les efforts pour développer l'industrie des semences et des matériels de plantation. L'approche de partenariat privé et public signifie des subventions publiques pour obtenir des profits privés. Le système public fournira le matériel génétique, la recherche et la vulgarisation. Le secteur privé saisira les droits de propriété intellectuelle et en tirera de super profits.»



LES AMENDEMENTS PROPOSÉS MÈNERONT À LA CRIMINALISATION DES PAYSANS!

Selon le projet de loi, le directeur général, le directeur responsable du sujet, le directeur et les subalternes autorisés du bureau d'inscription seront considérés des policiers qui exercent les pouvoirs en vertu des dispositions du code de procédure pénale. Toute personne coupable d'un délit en vertu de cette loi sera passible d'une condamnation devant un juge après un procès sommaire et d'une sentence d'emprisonnement d'au moins un mois et d'au plus six mois, ou d'une amende d'au moins 50000 roupies, ou les deux.

La deuxième fois, la pénalité comprendra également l'annulation de l'inscription du paysan pendant cinq ans, et la troisième fois, la pénalité sera l'annulation de l'inscription du paysan et son inclusion dans une liste noire qui sera publiée dans les trois langues dans les quotidiens nationaux.

Il est également prévu que la nouvelle loi sur les semences profitera aux sociétés d'engrais agrochimiques multinationales, car les semences hybrides sont «fabriquées» dans des usines qui utilisent des engrais et pesticides chimiques toxiques.

«Ce sont ces produits qui causent la maladie de déficience rénale mortelle dans le pays et la nouvelle réglementation nuira à toutes nos tentatives d'encourager les riziculteurs à cultiver selon la méthode traditionnelle qui n'utilise aucun pesticide ou engrais agrochimiques puisque les semences traditionnelles seront interdites à l'avenir. À la place, nos paysans seront forcés de cultiver des semences hybrides qui nécessitent des pesticides et des engrais chimiques. Au lieu de trouver une solution à la propagation de la maladie rénale, le gouvernement l'encourage,» a déclaré Rajapaksa.

CHAPITRE 2

CAS DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT

Érosion croissante des droits des paysans aux semences et à la terre : les cas du Mozambique et de la Tanzanie

Au cours de la dernière décennie, l'érosion des droits des paysans aux semences et à la terre s'est accélérée en Afrique, notamment dans la région subsaharienne. Ce phénomène a commencé durant ce que certains chercheurs¹⁰ ont appelé la «troisième vague de dépossession des terres», laquelle a coïncidé avec la crise alimentaire mondiale (émeutes de la faim dans certains pays africains), la Nouvelle Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique (NAFSN) et la deuxième révolution verte l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). La forte contestation de la société civile et des mouvements sociaux a assuré que cet accaparement de terres et les déplacements massifs de populations qu'il a causés ne passent pas inaperçus. Entretemps, une réforme tout aussi sinistre, mais moins visible, se déroulait pour prendre le contrôle des semences par le biais des marchés communs de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La réforme s'est effectuée avec la complicité des gouvernements impliqués et une faible consultation et participation des petits paysans. Les gouvernements occidentaux ont soutenu activement cet alignement en douce des lois et politiques sur les semences avec UPOV 1991 (Convention internationale pour la protection des nouvelles variétés végétales) afin de favoriser les grandes sociétés semencières aux semences. On a encouragé des pays comme le Mozambique et la Tanzanie à adhérer à ce plan qui sert clairement les intérêts des grandes sociétés d'agrobusiness dont l'objectif est de *toucher des redevances de propriété intellectuelle* et le *mouvement transfrontalier sans entraves des semences commerciales*.

Contrairement à d'autres gouvernements africains, ces deux pays ont désigné «corridors de croissance agricole» de vastes étendues de terres pour promouvoir leur développement économique en attirant des investisseurs étrangers. Les deux corridors, le Corridor de croissance agricole de Beira au Mozambique et le Corridor de croissance agricole du sud de la Tanzanie (SAGCOT), ont été créés dans le cadre de la NAFSN du G8. Plusieurs grandes sociétés agroalimentaires et institutions philanthropiques appuyées par leurs gouvernements travaillent sur ces projets de connivence avec diverses institutions publiques des gouvernements bénéficiaires. Ils ont négocié avec les gouvernements bénéficiaires une réforme de la législation sur les semences et la terre (réforme qu'ils ont dans certains cas financée!) et une ouverture plus grande du marché aux semences améliorées et à d'autres intrants agricoles comme les engrais synthétiques. La production pour l'exportation était aussi une priorité pour les sociétés de biocarburants, d'aliments et de boissons. On compte parmi ces grandes sociétés SABMiller, une société basée au Royaume-Uni, Nestle, Diageo, Unilever, Syngenta, Yara International, Dupont, Cargill et Monsanto. L'implication et l'influence des diverses institutions de développement des gouvernements des

¹⁰ <https://books.google.co.in/books?id=8N9iDgAAQBAJ&printsec=frontcover#v=onepage&q&f=false>

pays occidentaux, comme le Department for International Development (DFID), USAID et Norfund, est sans précédent.

Ils travaillent avec un réseau complexe d'organisations comme AgDevCo, une société basée à Londres, AGRA, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Banque mondiale. Ces institutions ont créé des ONG, les ont parfois financés pour qu'ils prêchent la bonne nouvelle de la Révolution verte à travers de larges programmes de sensibilisation des paysans, la création de grands réseaux d'agronégociants chargés d'introduire les technologies de la Révolution verte dans les communautés agricoles. Ils ont aussi travaillé avec les institutions nationales de recherche sur les semences pour contribuer à la diffusion des semences améliorées, lesquelles nécessitent les produits agrochimiques pour donner des rendements maximums.



Que ce soit au Mozambique ou en Tanzanie, la couverture médiatique de ces investissements agricoles a été presque exclusivement élogieuse et a peu parlé des violations. La plupart des médias ont applaudi la création de ces corridors de croissance agricole et l'amélioration des flux de semences en les considérant comme des occasions d'attirer les investissements étrangers perçus comme essentiels à la croissance de l'économie. Ils s'adressent principalement à la population urbaine à la recherche d'emplois salariés qui ont tendance à qualifier d'anti-développementales la plupart des formes de résistance des communautés touchées.

Toutefois, quelques médias¹¹ ont publié des reportages sur la détresse des paysans touchés qui pour la plupart dépendent d'organisations de la société civile, d'ONG et d'organisations paysannes (MVIWATA, Eastern and Southern Africa Farmers' Forum [ESAFF], Tanzania Organic Farming Movement [TOAM] en Tanzanie; et

UNAC, ADECRU et la Marche mondiale des

femmes au Mozambique) pour faire connaître leurs luttes contre ces initiatives qui violent leurs droits. Étant donné le feu nourri de cette offensive publicitaire et les rares consultations des petits paysans et de leurs diverses associations, la couverture médiatique de la situation des paysans a été très limitée, notamment en ce qui concerne la violation des droits en milieu éloigné. Là où le tollé a été le plus fort, des consultations ont été faites à la dernière minute sans saisir tous les enjeux et préoccupations des paysans. De plus, la plupart de ces consultations sont effectuées avec les dirigeants communautaires choisis qui parfois ne représentent pas pleinement les intérêts des paysans. De la même manière, la faible couverture médiatique des luttes paysannes, lesquelles sont parfois perçues comme étant « opposées au

Des paysans, femmes et hommes, travaillant dans les champs au Mozambique – Photo de Nick Pajet/La Via Campesina



¹¹ <http://www.bbc.com/news/world-africa-17099348>

développement» renforce la sensibilisation et la connaissance déficiente de l'ensemble de la société. Les relations entre le gouvernement et les organisations de la société civile et les mouvements sociaux sont de plus en plus tendues, ce qui limite la rétroaction (participative et inclusive) de la base, une contribution essentielle à la formulation de politiques pour remédier à ces iniquités.

LA TERRE

Au Mozambique et en Tanzanie, le droit à la terre des petits paysans est clairement violé. Les petits paysans sont déplacés ou relocalisés pour faire place aux grands projets d'investissement agricole. **En Tanzanie** par exemple, le gouvernement prévoit de changer le zonage de 17,9 % des terres villageoises à la catégorie terre générale pour faciliter le développement commercial du corridor SAGCOT. Cette opération est effectuée au moyen de la formalisation des droits de propriété, laquelle légitime l'accaparement de terres parrainé par l'État et dirigé par les donateurs et les investisseurs. Les nouvelles ententes foncières portent sur plus de 80000 ha. **Au Mozambique, le gouvernement** a offert de vastes superficies de terres fertiles aux sociétés privées en vertu du droit d'utilisation des terres connu sous le nom de (DUAT)¹², sans suivre la procédure établie et en utilisant des méthodes troubles qui ont produit des déplacements de population à grande échelle et la perte des moyens de subsistance des communautés rurales. Cette concession s'ajoute à d'autres projets industriels massifs comme le projet Prosavanna dans lequel plus de 14 millions d'ha ont été alloués, des projets de contrats agricoles dans la province de Nampula ainsi que plusieurs autres projets documentés¹³ de ce type dans d'autres provinces, comme celui de Portucel (concession de 365000 ha dans Manica et Zambezia), et ceux de firmes énergétiques (projet de mine de charbon de Vale et Gindall dans la province de Tete¹⁴ et projet de sables minéraux de Kenmare dans la province de Nampula). La plupart des luttes paysannes sont contre leurs gouvernements qui dirigent et appliquent la violation de leurs droits pour créer des espaces pour les investissements étrangers. Ce sont diverses institutions des ministères des Terres, du Commerce et de l'Agriculture qui dirigent la violation des droits paysans en s'appuyant sur les réformes législatives. Ce contexte complique les recours des paysans devant les tribunaux.



Un marché local au Mozambique
– Photo de Douglas Mansur/La
Via Campesina

SEMENCES

Le gouvernement de Tanzanie, un des 19 États membres de l'ARIPO (Organisation régionale de la propriété industrielle de l'Afrique), a harmonisé sa réglementation et ses politiques en matière de semences avec UPOV 1991. Déguisée en action de protection des paysans contre la distribution de semences gâtées, une nouvelle loi adoptée récemment interdit la vente de semences non

¹² La propriété privée des terres n'existe pas au Mozambique. La terre et les ressources liées à celle-ci appartiennent à l'État. Toutefois, la Loi sur les terres accorde aux personnes le droit d'utiliser et de tirer des avantages de la terre (le Direito do Uso e Aproveitamento da Terra ou DUAT).

¹³ <http://www.farmlandgrab.org/uploads/attachment/Amandla49.50lemos.pdf>

¹⁴ <https://www.hrw.org/report/2013/05/23/what-house-without-food/mozambiques-coal-mining-boom-and-resettlements>

certifiées et impose des peines de prison aux contrevenants. Cette politique a pour but de décourager les entreprises et distributeurs de vendre des semences qui ne répondent pas à des critères standards. Les mesures de ce type sont conçues pour favoriser les grandes entreprises semencières, et mettent la table pour que celles-ci contrôlent toutes les chaînes de valeur nationales des semences. Plus inquiétant encore, la Tanzanie donne le ton des autres réformes de ce type dans la région. Cela aura inévitablement un effet négatif sur l'agriculture à petite échelle, réduira les droits des petits paysans de choisir ce qu'ils cultivent, un aspect clé du renforcement de leur culture et de leurs liens communautaires et de l'assurance de leur prospérité. Il y a aussi un conflit émergent sur la question du changement dans l'utilisation des terres. Par exemple, en Tanzanie, certaines zones ont été désignées pour la culture exclusive de variétés de riz amélioré. Cela veut dire que les paysans qui refusent de cultiver cette variété sont obligés de s'établir ailleurs ou de respecter la réglementation qui viole leur droit de choisir ce qu'ils veulent cultiver.

BESOIN URGENT D'UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE

La géographie, les ressources financières réduites et le manque d'information (absence d'une infrastructure de communication et de technologie adéquate) nuisent à la mobilisation d'une lutte collective de tous les paysans contre ces législations répressives. La plupart des paysans du monde rural vivent dans des régions éloignées difficiles d'accès. Ce n'est qu'à travers des organisations paysannes comme la MVIWATA et l'UNAC, entre autres, qu'ils parviennent à faire valoir leurs luttes à leurs gouvernements. Cependant, les paysans touchés disposent de quelques options pour lutter pour leurs droits à la terre et aux semences : exploiter, par moments, les incohérences politiques qui ne sont pas conformes à leurs constitutions détaillées. Ils peuvent utiliser leurs constitutions combinées aux instruments juridiques internationaux existants pour protéger leurs intérêts. La capacité financière est toutefois insuffisante pour entamer des contestations juridiques de longue haleine devant les tribunaux. Il existe d'autres solutions de rechange moins coûteuses comme discuter avec les gouvernements et faire pression sur ceux-ci pour obtenir la reconnaissance et la protection de leurs droits en utilisant les pactes internationaux. En ce qui concerne les semences, ils pourraient lutter ou faire pression pour une loi sui generis sur les semences en utilisant le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture également connu comme le Traité sur les semences (TIRPAA) et la Convention sur la diversité biologique de l'ONU (CBD). Par exemple, l'article 9 du Traité sur les semences affirme qu'aucune loi ne devrait limiter tout droit dont jouissent les paysans de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences/matériel de propagation conservé sur la ferme. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et l'Investissement agricole responsable pourraient être utilisées pour faire valoir leurs droits. Le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans renforcera les instruments juridiques existants, lesquels sont inadéquats en ce qui concerne les droits spécifiques des paysans et dont l'application est faible.

Burkina Faso – comment l'état et les sociétés privées ont ruiné les petits producteurs de coton

C'était dans les années 90 au moment où soufflait le vent des programmes d'ajustement structurel (P.A.S) et P.A.S.A en Agriculture. Le mot d'ordre était aux privatisations. Au Burkina, le gouvernement avait entrepris lui-même d'organiser le monde paysan, particulièrement les producteurs de coton, parce que c'était la seule filière organisée qui apportait, de manière régulière, des devises.

SOUS PRÉTEXTE D'UNE UNION

En 1998, le gouvernement, avec l'appui de la CFD, a créé l'Union Nationale des Producteurs de coton dans laquelle les paysans se sont mobilisés car ils étaient convaincus que désormais ils échapperaient aux injustices que leur faisaient les agents de la SOFITEX (la société cotonnière).



Quatre campagnes ont suffi pour convaincre les paysans qu'en fait de système de défense de leurs intérêts, ils étaient pris dans un piège, encadré par leurs pairs, transformés en milices, qui les terrorisaient, les bâillonnaient, les spoliaient de leurs biens et de ce fait s'enrichissaient impunément sur leur dos.

Les actes délictuels ont débuté pendant la campagne 1997 – 1998.

Le gouvernement avait négligé un incident grave qui avait affecté les producteurs de tomate. L'invasion de la mouche blanche dans les champs, avait mis en difficulté les producteurs et la Savana, l'usine de transformation qu'ils alimentaient. Sachant que cet événement annonçait une menace pour les autres productions, notamment le coton, la société a choisi pour cette campagne, une première dans l'histoire de la production cotonnière, d'attribuer aux producteurs, un pesticide qui n'avait aucune matière active. Le désastre a été très important pour les paysans. Dans les campagnes suivantes le coût des intrants y compris le coût du faux pesticide a été retenu sur le revenu de leur coton. Cette campagne 97 -98 a été le début de la descente aux enfers des paysans.

En 2000, les paysans ont dû faire face à un nouveau problème. Il avait été convenu que le remboursement de la dette de la fâcheuse campagne 97 – 98, serait étalé sur les trois campagnes 99 2000 et 2001. Le 20 janvier 2000, à l'occasion d'une rencontre que notre syndicat avait avec la direction générale de la société cotonnière, nous avons eu droit à deux informations hautement alarmantes

- «La société avait cinq milliards de francs CFA dans la nature et que la décision avait été prise de récupérer la totalité de cette somme». Cela voulait que la compagnie retiendrait les deux tiers de ce qu'il resterait de la vente du coton après s'être remboursée de l'avance faite pour les intrants de la campagne en cours. Autrement dit, les paysans devraient livrer leur coton mais rentrer chez eux les mains vides .
- «Dans un bref délai, des gens arriveront de l'extérieur, avec l'autorisation de produire sur des milliers d'hectares. Les paysans et paysannes, , que vous défendez, pourront être employés comme ouvriers dans les champs». Le ministre de l'agriculture d'alors l'a ensuite confirmé, précisant que les petits producteur auraient des emplois dans les grandes exploitations.

Nous avons donc compris que ces actes de vandalismes avaient pour but de décourager les producteurs pour qu'ils abandonnent la filière en faveur de la compagnie.

Les actes négatifs se sont poursuivis, pendant la campagne 2003- 2004 : il y eu par exemple l'abandon du coton des producteurs dans les champs, livré aux eaux de pluie qui l'emporte, ou tout simplement classé en qualité inférieure.

Le coup de grâce : la campagne 2004- 2005 :

- La société a fourni aux producteurs des graines pourries par les pluies de la campagne précédente, . La plupart des semis n'ont donc pas pris
- La fausse organisation paysanne, qui était en fait une milice qui terrifiait les paysans, avait depuis un certain temps revendiqué la possibilité de distribuer l'engrais aussi aux producteurs de maïs . En fait d'engrais maïs, il s'agissait d'un stock d'engrais pour arbres fruitiers récupéré dans un pays voisin où les affrontements armés ne permettaient pas les travaux agricoles. Au Burkina cet engrais a été reconditionné dans des sacs frappés du sigle de l'organisation UNPCB (union nationale des producteurs de coton du Burkina), et d'une formule chimique qui l'identifiait comme un engrais répondant à la culture maïs.

Les résultats ont été catastrophiques : échec dans le coton, échec dans le maïs.

Ce faux engrais n'a pas fait que des victimes dans le maïs. Les maraîchers, à travers le pays, en ont aussi fait les frais.

En 2008 la culture du coton transgénique est introduite sans précaution, après des essais volontairement biaisés. La conséquence relèved'avantage d'une arme biologique de destruction, que d'un outil de développement agricole.

Résultat, une destruction sérieuse du cheptel au grand malheur des éleveurs, l'appauvrissement des producteurs de coton qui ont dû abandonner parce qu'ils s'endettaient. Aucune étude n'a été faite allant dans le sens de l'impact sur la santé animal ou humaine.

DES TERRES FERTILES EN ÉCHANGE DE TERRES FERTILES

Les terres sont attribuées, aux investisseurs sans porter une attention au devenir du producteur pour lequel l'agriculture loin d'être une partie de plaisir, est une activité indispensable pour sa survie. Pour la survie des paysans, tout paysan qui est déplacé doit obligatoirement être réinstallé sur une terre de fertilité identique à celle qu'on lui a retirée et ce avec obligation pour le bénéficiaire que sa réinstallation soit financée jusqu'à la reprise totale de ses activités.

Les droits de l'ensemble des petits paysans ont été violés. La lutte actuelle vise à ce que les paysans et les paysannes soient reconnus comme des citoyens à part entière auxquels les droits suivant seraient accordés.

- Le droit à la propriété privée afin de pouvoir jouir du fruit de leur travail et de leur bien.
- La liberté de choisir ce qu'ils sèment et produisent, et celui de se mobiliser pour leurs intérêts
- Le droit d'être dignement représentés dans les instances de grandes décisions. Les organisations paysannes créées par l'état et ses partenaires ne représentent nullement les intérêts les paysans.
- D'être protégés avec leur bien contre le vandalisme, l'escroquerie, les accaparements des terres.

DES PARTIES TRAVAILLANT MAIN DANS LA MAIN!

Le Burkina était dans un système politique où celui qui était à la tête, détenait l'ensemble des pouvoirs. Au moment de la campagne 2004-2005, le SYNTAP avait fait analyser l'engrais et avait déposé une plainte contre l'UNPCB, mais la justice n'a toujours pas réagi jusqu'à présent. Aucune notification n'a été faite au SYNTAP des suites réservées à sa plainte. Cela est un bon indicateur de indépendance de la justice.

Voici une liste des institutions qui seraient impliquées dans la violation des droits des paysans :

- Les Compagnies : DAGRIS une holding de l'état Français soit-disant outil de coopération avec les états d'Afrique
- Monsanto compagnie semencière des États Unis d'Amérique, qui travaille en étroite collaboration avec le gouvernement américain
- Une Agence nationale de Biosécurité qui maquille, et qui facilite toute action de Monsanto.
- SOFITEX, compagnie cotonnière du Burkina
- L'INERA , institut de recherche sur l'environnement et l'agriculture
- Les Organisations Paysannes : La Confédération paysanne du Faso CPF appuie les projets et programmes du gouvernement.
- L'Union nationale des producteurs de coton UNPCB, organe de terreur qui bâillonne les producteurs de coton.

Les organisations de lutte sont la Coalition de Veille face Aux OGM – CV/OGM (paralysée), la Coalition pour la protection du patrimoine génétique – COPAGEN (paralysée), le forum social du Burkina – FSB- (paralysé) et le syndicat national des travailleurs de l'agropastoral SYNTAP/LVC.

Les agressions sont multiples. Elles constituent le lot qui accompagne chaque campagne semencière.

- Les déclassements fantaisistes du coton qui ne tiennent compte d'aucun critère technique. Le coton est reclassé dans la filière une fois que les producteurs ont été payés pour la classe inférieure
- La prise en otage du coton. Il faut payer pour obtenir l'enlèvement du coton et ce alors même que ceci est interdit par le règlement intérieur de la compagnie.
- Les incendies qui blessent ou tuent femmes et enfants et ce sans même qu'un constat ne soit fait ni qu'un dédommagement soit envisagé. Les frais d'assurance sont pourtant prélevés par les assureurs.
- Les familles victimes de ces faits sont innombrables. Notamment car ces actes existent aussi dans d'autres filières.

La couverture médiatique était assurée par les médias privés locaux mais à la faveur des Fora, la presse internationale s'y est fortement intéressé.

Les Victimes ne disposent pas d'autres moyens que l'Organisation le SYNTAP membre de La Via Campesina.

L'IMPORTANCE D'UNE DECLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS PAYSANS

La déclaration de l'ONU sur les droits des paysans est un outil qui va révolutionner les esprits des paysans. Mais elle va exiger une bonne campagne d'information et de sensibilisation auprès des bases paysannes. Lors de nos rencontres pour trouver des solutions aux problèmes, nous entendons toujours : «ce que vous dites est vrai mais il se trouve que ce n'est pas pour nous paysans. Ils ont le pouvoir et ce sont eux qui font la loi».

A quelques éleveurs auxquels je reprochais d'avoir tué le mal qui décimait leur troupeau j'ai recueilli la même réponse. «Il vaut mieux se taire pour limiter son malheur aux pertes. Se plaindre serait s'attirer d'autres ennuis».

A l'avenir avec cette déclaration, ils sauront qu'ils ont des droits et que les gouvernements sont obligés d'en tenir compte.

Les **petits pêcheurs d'Afrique du Sud luttent pour leur survie** alors que le gouvernement exige des permis et encourage les investissements corporatifs

Les petits pêcheurs d'Afrique du Sud sont fortement désavantagés au pays depuis 2004, lorsque le gouvernement d'Afrique du Sud a commencé à mettre en œuvre la loi sur les ressources marines (MLRA, Marine Living Resource Act) de 1998.

Auparavant, la mer était entièrement ouverte aux petits pêcheurs. Avec la nouvelle loi, tous les pêcheurs devaient présenter une demande de permis de pêche. Dans le passé, seuls les amateurs étaient tenus d'obtenir un permis de pêche récréative à un bureau de la poste sud-africaine. Les grandes et petites entreprises de pêche demandaient des quotas de pêche alors que les petits pêcheurs artisanaux avaient le droit de pêcher pour subvenir à leurs besoins. Mais tout a changé en 2005 lorsque la MLRA de 1998 a été appliquée.



Des membres de Coastal Links manifestent devant l'édifice du Parlement – Photo de Ashraf Hendricks/ Daily Maverick

La MLRA a permis l'octroi de permis de pêche à long terme pour une période de jusqu'à quinze ans. Ces permis ont dans bien des cas été accordés à des avocats, des médecins, des enseignants et d'autres professionnels, des gens ayant des relations politiques et des personnes provenant de provinces de l'intérieur. Un grand nombre de pêcheurs artisanaux ont tout d'un coup appris qu'ils n'avaient plus le droit de prendre

la mer avec leur bateau pour gagner leur vie.

Ce fut une grande parodie de justice pour les pêcheurs des provinces du Cap occidental (WC), du Cap du Nord (NC), du Cap oriental (EC) et du KwaZulu Natal (KZN), alors que leurs moyens de subsistance étaient désormais sérieusement menacés. Par la suite, de nombreux pêcheurs ont été emprisonnés et mis à l'amende. Leurs bateaux et attirails de pêche ont été saisis. Ils ont alors conclu qu'il valait mieux défier la loi injuste que de voir leurs familles vivre dans la misère et mourir de faim.

Après l'avènement de la démocratie en 1994, les pêcheurs ont peu à peu pris conscience de leurs droits et bientôt se sont organisés, notamment dans le Cap occidental. Des organisations de pêcheurs se sont établies dans un grand nombre de petites villes dans l'ensemble de cette province.

En 2000, ces organisations communautaires de petits pêcheurs ont décidé de se regrouper et à Langebaan, les pêcheurs ont officiellement lancé l'organisation «Coastal Links,» laquelle deviendrait plus tard la Coastal Links South Africa (CLSA).

Coastal Links a commencé à se coordonner avec les pêcheurs du Cap du Nord et en 2007, elle a établi des liens avec les pêcheurs du KZA et de l'EC à l'occasion d'un sommet national organisé par le ministère de l'Environnement et du Tourisme (DEAT), le ministère qui à cette époque s'occupait du dossier des pêches.

Après le premier contact, Masifundise et Coastal Links ont mis sur pied un programme d'implantation national en vue de la création du Coastal Links South Africa (CLSA), laquelle a été fondée en 2012.

À travers Coastal Links et la fiducie Masifundise Development Trust, les pêcheurs ont demandé au cabinet juridique Legal Resources Centre (LRC) d'agir en leur nom et décidé de poursuivre le gouvernement devant les tribunaux. L'argument principal des pêcheurs est qu'ils pêchent depuis des générations, que dans bien des cas ils perpétuent une activité traditionnelle et coutumière qu'ils ont héritée de leurs ancêtres. Auparavant, ils n'avaient jamais eu l'obligation de présenter une demande de permis de pêche. De plus, le coût et la complexité du processus de demande dépassaient la capacité des pêcheurs : beaucoup d'entre eux vivent dans la pauvreté et ont dû mettre fin à leur éducation formelle afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

Pour obtenir leurs droits de pêche, la réglementation de la loi MLRA exige que les pêcheurs remplissent des formulaires de demande complexes et fournissent des documents auxquels ils ne savent pas accéder. C'est une des principales raisons pour lesquelles il y a tant de professionnels qui ont obtenu des droits de pêche en vertu de la MLRA. De plus, les pêcheurs ne disposaient pas des sommes élevées requises pour que les avocats et les professionnels les aident à compléter le processus de demande, comme le font de nombreuses grandes entreprises. Beaucoup de pêcheurs n'étaient pas portés à présenter une demande de permis de pêche et ne comprenaient pas les conséquences d'omettre d'en présenter une. De plus l'agence responsable d'émettre les droits de pêche en vertu de la MLRA n'avait pas consenti d'efforts à convaincre les communautés de pêcheurs de le faire. Les pêcheurs ont aussi organisé des manifestations de masse contre leur exclusion de l'industrie de la pêche et certains d'entre eux ont même décidé de s'enchaîner aux portes du Parlement pour montrer symboliquement que la MLRA les avait transformés en esclaves.

Le « Tribunal de l'égalité » a finalement prononcé une décision en 2007 dans laquelle il ordonna au gouvernement d'élaborer une politique relative à la pêche à petite échelle pour les pêcheurs artisanaux d'Afrique du Sud. En attendant, le gouvernement mit en place un système d'aide provisoire (IR) pour les pêcheurs. Le système IR est fondamentalement un panier de ressources accordé à différentes communautés de pêcheurs, lesquelles dans la plupart des cas comprennent des droits de pêche de la langouste et des poissons de manutention. Dans certaines communautés, la composition du panier inclut les espèces disponibles en mer à proximité de la communauté. Par exemple, la communauté de Langebaan reçoit aussi un permis de pêche au filet parce qu'elle pêche au filet depuis des siècles.

Le système IR comporte aussi des problèmes et ne devait fonctionner que pendant deux ans, alors qu'il est en place depuis maintenant plus de 10 ans. Beaucoup de pêcheurs n'ont toujours pas

obtenu de droits de pêche, car l'IR ne peut s'appliquer qu'à un nombre limité de pêcheurs, et de plus, les pêcheurs des provinces de KZN et d'EC en sont totalement exclus. Dans certains cas, des communautés entières du Cap occidental sont également exclus, notamment Melkhoutfontein. On a également allégué que le système IR subit des interférences politiques et que la corruption est courante dans sa mise en œuvre. Des gens qui n'avaient jamais été pêcheurs ont été inscrits sur les listes de communautés censées bénéficier de l'IR. L'affectation d'une espèce de grande valeur comme la langouste dans le cadre de l'IR a aussi été minée par la corruption, alors que les négociants font irruption pour s'emparer des langoustes des communautés. Ils semblent ne pas vouloir laisser quoi que ce soit au hasard afin d'accaparer les langoustes des communautés et les vendre sur le lucratif marché international.

Avec le temps, le CLSA s'est consolidé, a contribué à l'élaboration de la politique sur la pêche artisanale et a attendu avec impatience que le gouvernement mette la politique en œuvre. Mais l'application de la politique s'est enlisée au sein de la bureaucratie d'État. Cependant, en 2014, le Parlement d'Afrique du Sud est parvenu à adopter un amendement à la MLRA visant à assurer l'application de la politique.

Finalement, en 2016, le président d'Afrique du Sud a signé la proclamation de la mise en œuvre de la politique de pêche à petite échelle (SSFP) et le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (DAFF) a commencé à l'appliquer sérieusement.

Les pêcheurs du Cap du Nord ont été les premiers à s'inscrire et en août 2016, ceux de la dernière province, le KZN, avaient été inscrits. Le DAFF a publié une liste provisoire de pêcheurs artisanaux. Chaque province avait sa date limite pour contester le contenu de la liste provisoire.

Les pêcheurs individuels dont le nom n'apparaissait pas sur la liste devaient eux-mêmes faire appel. Les appels ont été complétés en octobre 2016 dans le Cap du Nord, en décembre 2016 dans le Cap occidental. Les appels dans le Cap oriental devaient être complétés en janvier 2017 et ceux du KZN en février 2017. Mais ceux du Cap oriental n'ont été complétés qu'en avril alors que ceux du KZN ne sont toujours pas complétés.

À ce stade, l'avenir est incertain pour les pêcheurs. Ils étudient différentes options pour pousser le ministère à agir dans le bon sens.

L'occupation israélienne étouffe les paysans de la Palestine

L'agriculture est une tradition culturelle millénaire importante en Palestine. Les familles paysannes sont depuis des siècles une des parties principales de la communauté palestinienne. Les fermes sont non seulement une source de revenus et d'aliments, mais aussi une grande source de fierté et un moyen de lutte pour tous les Palestiniens. Après l'occupation israélienne initiale de 85 % des terres palestiniennes, et la mainmise de force sur plus de 62 % des terres agricoles de la zone C de Cisjordanie – une zone ayant une riche histoire et production agricole que l'accord d'Oslo II a reconnue comme partie intégrante de la Palestine et aujourd'hui occupée par des centaines de milliers de colons israéliens.



Photo de GJJC.org

Ces colonies, dont l'existence même constitue une violation flagrante du droit international, qui empêchent les paysans palestiniens d'avoir accès à leur principal avoir agricole – la terre, le sol le territoire. De plus, l'occupation israélienne contrôle plus de 85 % des ressources en eau qu'ils détournent des terres palestiniennes, laissant les paysans dans une situation de dépendance envers l'eau de pluie, laquelle, en raison d'un climat et de saisons de plus en plus imprévisibles, n'est plus une source fiable d'irrigation. De plus, la restriction d'accès qu'imposent les autorités israéliennes sur le mouvement paysan au moyen de postes de contrôle, de frontières et d'activités de surexploitation exerce encore plus de pression sur les paysans palestiniens. De plus, la construction du mur de séparation partout en Cisjordanie pour laquelle 47000 dunams (4700 hectares) de terres palestiniennes ont été confisquées et qui a éloigné des milliers de familles de leurs moyens de subsistance a doublé la souffrance de ces paysans.

Le 8 février 2017, Suleiman Hammad, un vieux paysan palestinien, a été tué par un colon israélien dans la Palestine occupée. Alors qu'il marchait en direction de sa ferme dans le sud de Bethléem, Hammad a été brutalement assassiné par un colon anonyme qui a accéléré son véhicule et l'a écrasé alors que le paysan traversait la route de détour 60 à proximité d'Al-Khader. Ce n'était pas le premier meurtre de ce genre. Hammad est une nouvelle victime de l'occupation israélienne continue et illégale des terres palestiniennes et d'une culture de l'impunité¹⁵ qui règne dans les colonies de peuplement sionistes. La mort de Suleiman Hammad¹⁶ et la destruction des moyens de subsistance rurale partout en Palestine font partie de l'expansion systémique des colonies illégales israéliennes – combinée à une dangereuse culture de violence et d'impunité parmi les colons – qui vise à évincer les Palestiniens de leurs terres en Cisjordanie et Jérusalem-Est. Le nombre de colonies illégales a augmenté pour atteindre 247 en juillet 2015, avec une population d'environ 750000 colons. L'établissement et l'expansion de ces colonies a eu un effet dévastateur sur les conditions de vie des Palestiniens, notamment par la perte de leur source principale de revenus et de leurs propriétés, les restrictions de l'accès aux services et une gamme de menaces et d'attaques physiques par les colons israéliens qu'illustre la mort de Suleiman, la décharge d'eaux usées dans les villages et terres agricoles palestiniennes et le déracinement et brulage incessants d'arbres et de propriétés palestiniennes par les colons, en plus des personnes brûlées vives comme ce fut le cas de la famille Dawabshih en juillet 2015. Aux violations par l'armée israélienne et les colons s'ajoute la domination des marchés palestiniens qu'exercent les entreprises israéliennes. Ces dernières

¹⁵ <http://www.daysofpalestine.com/news/israeli-jewish-settler-kills-81-year-old-palestinian/>

¹⁶ <https://www.maannews.com/Content.aspx?id=775373>

saturent le marché de produits israéliens alors que des restrictions sont imposées sur le mouvement et l'exportation des produits agricoles palestiniens afin de réduire leur capacité à accéder aux marchés local, national et international.

UNE RÉCOLTE DE PERTES CHAQUE ANNÉE!

Les colons ont volé les terres de centaines de milliers de paysans palestiniens — hommes, femmes, enfants, aînés — qu'ils surexploitent quotidiennement. L'occupation israélienne est probablement la plus grande et plus flagrante violation du droit international de l'histoire moderne et les paysans de la Palestine sont aux premières loges de ceux et celles qui en souffrent les conséquences chaque saison, chaque récolte et chaque jour et nuit. Le paysan palestinien n'a pas le droit d'utiliser sa propre terre, ses propres ressources en eau, ses routes agricoles pour accéder à ses terres. L'occupation israélienne illégale et immorale viole constamment nos droits traditionnels, nos connaissances, notre histoire de production alimentaire pour le peuple de la Palestine et le reste de la planète.

PEU DE RESPECT DES RÉSOLUTIONS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES!

L'occupation israélienne est la principale cause des violations des droits de l'homme et des droits des paysans dont sont victimes le peuple palestinien et nos paysans. Il en est ainsi depuis le début de l'occupation de la Palestine en 1948, et le peuple, les paysans et les jeunes de la Palestine poursuivront la lutte pour une Palestine libre et équitable, peu importe le coût ou les conséquences.

Les organisations de la société civile et les mouvements sociaux palestiniens, y compris l'Union of Agricultural Work Committees (UAWC, Union des comités de travail agricole) ainsi que le gouvernement palestinien, ont à maintes reprises essayé de stopper et d'empêcher la violation des droits des Palestiniens et Palestiniennes par Israël, dans le cas qui nous intéresse en mettant fin à

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ DE L'ARTICULATION INTERNATIONALE DES FEMMES DE LA VIA CAMPESINA

L'Articulation internationale des Femmes de La Via Campesina, réunie à San Salvador, au Salvador, avec la participation de représentantes d'Amérique, Europe, Afrique et Afrique du Nord, présente la déclaration suivante suite à la décision injuste des forces israéliennes d'empêcher notre camarade Meriam Ismael de sortir de Palestine et de la priver de son droit naturel et légal de se déplacer librement au Salvador, dans le but de participer à la rencontre internationale de l'Articulation des Femmes de la Via Campesina.

Nous dénonçons ladite décision abusive et injuste qui viole la libre circulation et le droit au déplacement, garantis par tous les accords et conventions internationales de droits de l'homme.

Nous dénonçons les tentatives continues visant à empêcher que la voix des femmes et des paysannes palestiniennes soit entendue.

Nous condamnons l'occupation israélienne de la Palestine et la politique d'établissement de colonies dans les territoires palestiniens ainsi que les injustices et les harcèlements continus perpétrés par les forces israéliennes contre le peuple palestinien.

Nous soutenons les luttes du peuple palestinien pour la souveraineté alimentaire et l'indépendance. Nous exprimons notre totale solidarité avec tous les paysans palestiniens qui voient leurs terres confisquées, leurs oliviers arrachés et leurs cultures détruites par l'armée israélienne et les colons sionistes.

L'Articulation des Femmes de La Via Campesina réaffirme l'importance de l'union des femmes dans les luttes pour la souveraineté alimentaire et la transformation du système, luttes pour lesquelles il est nécessaire, important et enrichissant de pouvoir compter sur les voix des paysannes de Palestine.

l'expansion des colonies dans les terres palestiniennes. On trouvera ci-dessous trois exemples spécifiques de violation et de mépris de nos droits en tant que peuple et paysan :

- Depuis août 1949, la déclaration de l'ONU interdit à la puissance occupante de transférer une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle;
- En décembre 2015, l'Assemblée générale a réaffirmé dans sa résolution 70/89 que les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et constituent une violation directe du droit international.
- Le 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2334, laquelle considère que les colonies israéliennes sont une violation flagrante du droit international et appelle à un gel immédiat des colonies israéliennes.

BESOIN D'UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE

Même si l'occupation israélienne ne respecte pas le droit international, nos droits en tant que peuple et paysans existent néanmoins. La violation des droits de l'homme est un crime et il faut qu'Israël soit tenu responsable de son occupation violente et illégale de nos terres, de notre travail, de nos territoires et de nos ressources naturelles. L'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales est un besoin urgent, car notre peuple, nos organisations et notre gouvernement continuent de lutter pour une Palestine dans laquelle la souveraineté alimentaire et le droit de vivre en paix deviennent notre nouvelle réalité. La justice pour Suleiman Hammad, et tous les Palestiniens et Palestiniennes, ne viendra qu'avec la fin de l'occupation israélienne. Nos luttes en Palestine, avec l'appui de la solidarité internationale, continueront de nous mener sur le chemin de la paix et des droits de l'homme.

CHAPITRE 3

CAS DE L'EUROPE

Les revenus agricoles diminuent dans la communauté autonome du Pays basque (CAE)

La morphologie des zones rurales de la CAE et les courtes distances des zones urbaines font en sorte que les activités rurales sont axées sur des produits de grande qualité et un commerce très proche des consommateurs des produits, lequel est actuellement menacé.

D'une part, bien que la paysannerie considère encore que **la vente locale** est un de ses principaux canaux de vente, des facteurs comme la privatisation de la gestion, les conditions disparates d'accès à cette vente qui ne répondent pas aux besoins de l'industrie et l'approche de supervision nuisent au développement de son plein potentiel à de multiples niveaux au lieu de favoriser la gouvernance participative qui a toujours caractérisé ces espaces. Cela touche tout particulièrement les femmes qui ont traditionnellement joué un rôle de premier plan dans les ventes locales.



D'autre part, la transformation manuelle des produits est importante pour le secteur agricole et d'élevage, car il ajoute de la valeur au produit, et pour les femmes en particulier, c'est une stratégie économique importante, car il s'agit historiquement d'une pratique de femmes. Cependant, la **réglementation hygiénique et sanitaire** est gouvernée par les besoins de l'industrie agricole en allant du plus gros au plus petit, et l'État espagnol n'a pas appliqué les règles plus flexibles de l'UE adaptées à la réalité des petits producteurs. Cependant, la CAE travaille actuellement à adapter la réglementation aux besoins de ces petits producteurs.

Les données officielles montrent que les **revenus agricoles** dans la CAE ont diminué de 45 % depuis 1985 et il en va de même pour les revenus gagnés par unité. D'un autre côté, la majeure partie de la production agricole et d'élevage dans la CAE est insérée dans un modèle familial dont les revenus proviennent de sources diverses, y compris le travail productif et reproductif, lesquels ne sont pas inclus dans les données officielles.

Divers instruments de droits de l'homme¹⁷ reconnaissent l'existence de **revenus cachés** générés par le travail gratuit des femmes qui supportent la paysannerie, l'agrobusiness et l'économie mondiale. On ne peut trouver des données sur cet enjeu que dans les études ayant une perspective de genre et/ou féministe, laquelle est une condition sine qua non pour analyser la réalité avec un point de vue vraiment inclusif. Dans la CAE, l'intensification du monde agricole a non seulement entraîné un déclin de la main-d'œuvre agricole, mais aussi des changements dans la conception et la distribution du travail lié aux pratiques agricoles qui ont renforcé la discrimination à l'égard des femmes dans le secteur. L'absence de services sociaux dans les zones rurales de la CAE exacerbe cette situation qui surcharge les femmes et les confine à la maison.

Parmi les facteurs officiels derrière la diminution des revenus, nous avons trouvé l'augmentation des **coûts** à la ferme dans la mesure où la valeur des intrants que consomme le secteur agricole dans ses activités s'approche de celle de ses produits. Des changements apportés à la **réglementation fiscale** du secteur agricole signifient des coûts supplémentaires pour les économies agraires déjà serrées, alors que l'on essaie de les faire correspondre à ceux d'autres secteurs sans tenir compte des caractéristiques spécifiques de ce secteur. Ici encore, les effets de ces changements seront pires pour les femmes qui en général ont tendance à exercer des activités agricoles plus informelles et à petite échelle. Cependant, le facteur décisif qui explique le déclin des revenus de ferme, et que les arguments officiels occultent habituellement, est que la paysannerie n'a aucun contrôle sur le prix de ses produits.

Comme partout ailleurs sur la planète, la population rurale de la CAE ne **contrôle pas les prix** de leurs produits, lesquels peuvent ne même pas couvrir les coûts de production, mais dans la CAE, il n'y a pas d'Observatoire des prix lié au secteur agricole ou aux consommateurs ni des tables de négociation prévues pour les impliquer. Même si au niveau de l'UE, lorsque la **Politique agricole commune (PAC)** a été créée, elle assurait des prix rémunérateurs pour le secteur agricole au moyen de mesures de contrôle du marché, par la suite, ses engagements envers l'OMC et son TLÉ ont tôt fait de remplacer ces politiques avec des systèmes d'aide pour compenser le déclin des prix, lesquels étaient de moins en moins liés à l'activité de production. De plus, l'État espagnol n'a pas établi des mécanismes pour s'assurer que l'allocation de l'aide à ceux et celles qui réalisent dans les faits des activités agricoles, ni a-t-elle examiné les besoins spécifiques des jeunes et des femmes. À la place, des montants énormes de la PAC sont déboursés à de grandes sociétés. D'un autre côté, l'interprétation des règles de concurrence européennes par la **Commission nationale de concurrence** interdit le regroupement de producteurs du secteur agricole pour négocier et déterminer les prix de leurs produits, car elle considère qu'un tel arrangement serait pratiquement un cartel d'affaires. Dans ce sens, le **cadre réglementaire** de l'État a évolué positivement pour améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire, mais il manque encore une application pratique aux niveaux de l'État et de la CAE.

17 Notamment l'observation générale 16 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF) de 1979, la Déclaration universelle des droits de l'homme émergents (DUDHÉ) de 2007 et la nouvelle version préliminaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales de 2015.

Pour échapper à ces tendances, les producteurs, les consommateurs et les autorités locales socialement conscientes de la CAE doivent créer des initiatives souvent condamnées à l'illégalité qui offrent des pistes à suivre pour établir des prix équitables et transparents en utilisant des outils comme le double étiquetage des aliments, l'approvisionnement public ou les marchés locaux et les marchés sociaux. Cependant, il faut se rappeler que les traités de libre-échange (et tout particulièrement le TTIP) intensifieront la menace qui pèse sur le secteur paysan en augmentant le pouvoir des sociétés privées au détriment des administrations publiques et de la paysannerie. Cela réduira le droit à des revenus et moyens de subsistance décentes en raison de divers facteurs comme l'obligation de concurrencer des produits des États-Unis où les normes de contrôle hygiénique sont plus faibles et avec des sociétés ayant de plus grandes économies d'échelle qui auront des systèmes de protection indépendants des États; le risque de privatisation de services sociaux déjà précaires qui seraient alors probablement dispensés par les femmes à l'intérieur du ménage, etc.

Rapport sur la criminalisation du Syndicat andalou de travailleurs (SAT) et le cas du dirigeant Andrés Bódalo

De récentes mesures d'ajustement structurel, notamment des coupes budgétaires et la déréglementation du marché en Espagne et dans l'ensemble de l'Europe, ont poussé des organisations à clamer leurs droits et à exiger que les gouvernements remplissent leurs obligations. Les membres du Syndicat andalou des travailleurs (SAT) ont subi de la discrimination et leur droit de réunion pacifique a été violé. Ces dernières années, ils ont été systématiquement criminalisés et ont subi des représailles.

Depuis ses origines, le SAT s'est consacré à organiser des protestations non violentes et pacifiques et pourtant, il est criminalisé et subit la répression, des peines de prison et des sanctions économiques de manière disproportionnée dans une tentative évidente de faire taire les voix des travailleurs et travailleuses andalous. Nous aimerions mentionner explicitement l'emprisonnement du dirigeant Andrés Bódalo, qui a été condamné le 30 mars 2016 pour le crime d'insulte contre un conseiller du gouvernement municipal de Jódar dans le contexte d'une manifestation pacifique en 2012 en appui aux droits syndicaux des travailleurs ruraux et journaliers en Espagne.

Il faut mentionner que l'utilisation inappropriée de la législation nationale pour criminaliser les défenseurs des droits de l'homme va à l'encontre du droit international et que la procédure à suivre pour protéger les garanties minimales dont tout le monde jouit est établie à l'article 14 du Pacte international sur les droits civils et politiques et aux articles 10 et 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Andrés Bódalo Pastrana purge actuellement une sentence de trois ans et demi prononcée par la Cour provinciale à la prison 2 – Jaén (Espagne) et est passible d'une amende de 1800 € pour des incidents survenus en 2012 dans la ville de Jódar (Jaén). De nombreuses plaintes politiques ont été accumulées dans une procédure judiciaire remplie d'irrégularités et d'erreurs bureaucratiques graves dans le fonctionnement de la machinerie juridique autour de la Cour suprême d'Espagne, lesquelles étaient toutes réparables pour assurer une protection juridique efficace.

Une grande partie de l'opinion publique et des politiciens professionnels d'Espagne ont criminalisé Andrés Bódalo qui a subi une procédure juridique entachée d'incohérences et de preuves à charge insuffisantes.

LE SAT ET SA LUTTE HISTORIQUE POUR LES DROITS DES POPULATIONS RURALES, DES MIGRANTS ET DES JOURNALIERS EN MILIEU RURAL ANDALOU

Fondé en 2007, le SAT est le produit d'une alliance entre divers syndicats andalous, notamment l'historique Syndicat des travailleurs agricoles (SOC), un syndicat qui a défendu les travailleurs agricoles — tout particulièrement les intérêts des travailleurs journaliers sans terres d'Andalousie. Le SOC a été le premier syndicat légal en Andalousie après la dictature de Franco.

Le SAT est bien connu pour ses protestations continues ainsi que ses méthodes — occupations de terres par exemple — par lesquelles les travailleurs protestent contre la concentration des terres entre les mains d'une poignée de propriétaires terriens, contre la spéculation sur les ressources et contre les mesures répressives des gouvernements andalous qui se sont succédé. Une de leurs actions a été l'occupation de la ferme Somonte en 2012, une propriété de 400 hectares appartenant au gouvernement d'Andalousie qui était destinée à la vente aux enchères. Cette ferme est aujourd'hui entièrement en production sous le contrôle des membres du SAT. En 2012, la ferme Las Turquillas, une propriété de 1200 hectares contrôlée par le ministère de la Défense d'Espagne et presque complètement non cultivée a également été occupée. Le SAT a aussi mené des actions pour récupérer des aliments et du matériel scolaire. Il a aussi organisé de nombreuses marches et manifestations. Les données sur la répression contre les membres du SAT au cours des huit marches organisées en 2012 montrent que 74 détentions, 140 poursuites judiciaires et 600000 euros d'amendes. Le SAT fait actuellement l'objet d'une féroce campagne de répression menée par des secteurs de l'État espagnol. Il y a 654 membres qui font l'objet d'enquêtes, ou sont détenus ou mis à l'amende; l'ensemble des peines de prison qui sont purgées en ce moment totalise 138 années et deux mois et le total des amendes atteint 937398,72 €.

ANDRÉS BÓDALO

Andrés Bódalo a travaillé inlassablement en milieu rural. Il a été un journalier la majeure partie de sa vie et est un vétéran bien connu des luttes du syndicat agricole pour de meilleures conditions de travail, tant dans sa ville de Jódar que dans le reste d'Andalousie. Il a 42 ans, trois enfants et un petit-fils dont il prend soin. Bódalo siégeait au conseil du gouvernement local de Jaén pour le mouvement *Jaén en Commun*, un poste qu'il n'a pu occuper que pendant quelques mois avant d'être envoyé en prison. Il est membre et militant de SOC-SAT depuis plus de 30 ans. Il se démarque aussi pour son travail dans la lutte pour dignifier l'Andalousie et faire respecter les droits de l'homme.



Image de la page Facebook d'Andrés Bódalo

JÓDAR, LA CAMPAGNE ANDALOUSE ET LA PRÉCARITÉ DES TRAVAILLEURS

Jódar est une municipalité de la province de Jaén nichée dans la région de la Sierra Mágina qui compte environ 12000 habitants. La vaste majorité des personnes en âge de travailler sont des journaliers agricoles¹⁸ qui effectuent divers travaux saisonniers, notamment : travaux agricoles tant dans la région qu'ailleurs qui les amènent à migrer temporairement (des exploitations horticoles et des vergers, vignobles en France, etc.), à occuper des emplois du secteur hôtelier dans les régions côtières d'Andalousie et de Catalogne en été, emplois en construction, etc. C'est la réalité de la

¹⁸ Par «journalier agricole,» nous entendons un travailleur agricole sans terre qui n'a pas de contrat fixe et fait du travail saisonnier (plantation, entretien, récolte, etc.) sur des fermes.

précarité d'emploi dans de nombreuses régions rurales d'Andalousie, où la terre est concentrée dans les mains d'une poignée de propriétaires terriens qui ensemble contrôle une superficie de 4181873 hectares sur 5980 fermes. Cela revient à 55,05 % des 7595309 hectares de terres agricoles que compte l'Andalousie. Quatre-vingts familles (et leurs entreprises) touchent 100 millions d'€ de soutien de la Politique agricole commune (PAC) destinée aux terres agricoles sans production ni demandes de création d'emploi à ce jour.

LES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 2012 À JÓDAR : Durant le deuxième semestre de 2011, Jódar traversait une crise aiguë de chômage en raison d'un manque de travail structurel dans la municipalité. Pour manger, les travailleurs et leurs familles se rendaient quotidiennement à une soupe populaire collective. Malgré une collecte de dons de nourriture porte-à-porte, la situation ne s'est pas améliorée en 2012. Le 12 septembre 2012, durant une série de mobilisations et d'actions pour exiger des emplois, un groupe de travailleurs journaliers et au chômage ont organisé un piquet devant les bureaux municipaux. Le lieutenant maire a tenté de traverser le piquet avec l'appui de la police municipale. C'est à ce moment qu'une confrontation verbale a éclaté entre les travailleurs et Juan Ibarra, l'officier de la mairie, laquelle a mené à la première des accusations contre les «18 de Jódar.¹⁹»

DES «18 DE JÓDAR» À L'EMPRISONNEMENT D'ANDRÉS BÓDALO

Suite à ces événements, la cour mixte numéro 2 d'Úbeda²⁰ a ouvert la procédure judiciaire 22/2014 avant de la transférer à la deuxième section du tribunal provincial de Jaén en tant que procédure abrégée 288/2015. Le procès des «18 de Jódar» s'est déroulé et Andrés Bódalo a été condamné à trois années et demie de prison et une amende de 1800 €. Durant le procès, la Cour d'audience provinciale n'a pas tenu compte du témoignage favorable du garde civil ni de la vidéo de l'incident. Toutes les preuves en faveur d'Andrés ont été ignorées et il a été condamné en vertu de preuves douteuses, comme le témoignage d'un conseiller de comté et son beau-frère, un policier. Des «antécédents» comme la participation passée de Bódalo à des occupations de terres et à des actions en faveur de la redistribution de terres ont été reçus dans la cause. Les efforts pour faire appel de la sentence ont échoué. Le procureur de la cour a omis de présenter le recours en appel à la Cour suprême dans les délais prescrits de sorte que la Cour suprême a décidé de ne pas revoir la cause. Un nouveau recours a été présenté et des officiers de la Cour supérieure ont accordé des entrevues, mais encore une fois, la Cour suprême n'examinera pas l'appel parce que l'on n'a pas respecté le délai prescrit par la loi. Par la suite, un pourvoi en cassation a été présenté et est en instance de résolution devant la Cour constitutionnelle. La prétendue victime d'agression ne s'est pas opposée à un pardon, ce qui est une condition de base pour que celui-ci soit accordé. De toute façon, sans le droit de se défendre, sans le droit de recourir à des institutions judiciaires qui supervisent l'exercice du droit et sans une défense judiciaire efficace, Andrés Bódalo est derrière les barreaux depuis le 30 mars 2016. Le 6 mai dernier, la Cour provinciale de Jaén a publié un rapport en faveur de la concession d'un pardon partiel «pour des raisons d'équité,» en proposant que la peine soit réduite de moitié. L'Argentin Adolfo Pérez Esquivel, gagnant du prix Nobel de la paix en 1980, a écrit au président du gouvernement, Mariano Rajoy, et au ministre de la Justice, Rafael Catalá, pour demander un pardon pour des raisons humanitaires en ajoutant que la «contestation sociale ne doit pas être criminalisée.»

¹⁹ La confrontation avait été purement verbale, comme le montrent clairement les vidéos.

²⁰ La Cour mixte numéro 2 d'Úbeda a introduit la procédure judiciaire abrégée 22/2014, laquelle est ensuite passée à la Deuxième Section du Tribunal provincial de Jaén sous la procédure abrégée 288/2015.

Andrés Bódalo a reçu d'innombrables manifestations d'appui, que ce soit des résolutions adoptées par des gouvernements locaux, des milliers de signatures de pétitions, des mobilisations, le soutien de l'ombudsman défenseur public en plus des nombreuses actions de solidarité internationale par des personnes et des organisations dénonçant cette flagrante violation des droits de l'homme. Nous soulignons la grève de la faim de 27 jours par 16 personnes à Madrid pour que le gouvernement écoute les appels à la justice dans le cas d'Andrés Bódalo.

REVENDEICATIONS :

- Insister pour que l'État espagnol accorde le pardon au dirigeant du SAT, M. Andrés Bódalo et ferme son dossier.
- Insister pour que l'État espagnol respecte ses obligations internationales et nationales de protéger les droits des dirigeants et membres du Syndicat andalou des travailleurs qui ont récemment été criminalisés, persécutés et agressés.
- Insister pour que l'État espagnol respecte, promeuve et garantisse, en bonne foi et conformément à la constitution, les droits du travail des personnes touchées, soit M. Bódalo et l'ensemble du Syndicat andalou des travailleurs et travailleuses, ainsi que leurs droits à la libre expression, à la liberté de réunion, à la liberté de s'associer dans un syndicat, ainsi que les droits de protester et de négocier.
- Organiser une mission dans l'État espagnol qui permette d'enquêter sur la situation décrite qui inclurait notamment des rencontres avec des membres du Syndicat andalou des travailleurs (SAT) durant lesquelles ces derniers pourraient exprimer leurs préoccupations à propos du climat de criminalisation et des violations de leurs droits de l'homme.

POUR EN SAVOIR PLUS :



- <http://www.publico.es/politica/entrevista-andres-bodalo-volver.html>

Le présent article est un extrait modifié de la lettre présentée à Maina Kiai, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association.

En Suisse, les travailleurs agricoles sont confrontés à la violation généralisée des lois du travail

Il est clair pour La Via Campesina que les travailleuses et travailleurs agricoles, c'est-à-dire les personnes qui travaillent dans le secteur agricole moyennant un paiement en argent ou en nature (qui se distinguent des personnes dont le revenu provient de la vente de produits cultivés sur leurs propres terres ou des terres louées ou prêtées), constituent un segment de la population engagé dans la production agricole. Partout au monde, le rôle que jouent les travailleurs agricoles salariés a tendance à croître et l'on assiste en même temps à un déclin du rôle des petits paysans et fermiers — principalement de ceux qui produisent pour leur propre subsistance. De nombreux facteurs sont à l'origine de cette croissance :

- Accaparements et prises de contrôle de terres par les sociétés transnationales, les gouvernements, les fonds d'investissement et les individus, lesquels chassent tous les petits producteurs de leurs terres.
- L'arrivée sur la scène agricole d'acteurs qui ne sont pas impliqués directement dans la production, mais qui sont plutôt des «gestionnaires» au service d'intérêts financiers ou politiques (par exemple la production d'aliments pour la population d'un pays «étranger»)

qui s'attendent à toucher des dividendes sur leurs investissements.

- Les guerres et les changements climatiques qui forcent des millions de gens à s'exiler.
- L'industrialisation et la mécanisation à grande échelle de l'agriculture qui nécessite une main-d'œuvre de plus en plus importante — principalement des travailleurs saisonniers.
- La mondialisation et la concurrence entre les zones de production, lesquelles exercent une pression à la baisse sur les prix des produits et les salaires des travailleurs.

Rien de cela n'est nouveau. Cela fait partie d'un processus en cours depuis des siècles, mais qui s'accélère maintenant. Très peu de pays se sont dotés de politiques qui incluent, par exemple, un appui important et pourtant essentiel à l'agriculture paysanne et/ou des programmes de redistribution des terres!



Des travailleurs migrants en Suisse. Photo de Swissinfo.ch (SBV/USP)

Les violations des droits de l'homme fondamentaux sont multiples. Dans beaucoup de pays, comme en Suisse, les lois et réglementations de base du travail ne couvrent pas les travailleurs agricoles. De plus, la demande en main-d'œuvre bon marché et facile à exploiter, définie comme «non spécialisée,» mène presque automatiquement au traitement inéquitable des travailleurs agricoles dans de nombreux domaines : logement; santé-sécurité au travail; exposition aux produits chimiques agricoles, bruit et

poussière; salaires; rentes et avantages sociaux; reconnaissance sociale; discrimination raciale, sans parler de racisme flagrant; appui syndical. Comme l'emploi en agriculture est traditionnellement le premier (mais pas l'unique) recours des migrants (bien souvent clandestins) à la recherche de travail, cette situation ouvre la voie à de multiples abus!

Les exemples sont légion : l'Europe du Sud avec ses serres, ses très grandes fermes horticoles, sa population de travailleurs migrants (africains et européens) exploités et précaires. L'Europe du Nord avec ses travailleurs des anciens pays communistes d'Europe de l'Est. L'Amérique du Nord et sa production agricole (en Californie, au Texas et dans d'autres États) et des dizaines de milliers de journaliers mexicains et/ou centraméricains. L'Amérique centrale et du Sud avec ses plantations de banane, de café et de canne à sucre et ses aspersions de pesticides.

En ce qui concerne la situation spécifique de la Suisse : législation déficiente (les lois du travail ne réglementent pas le travail agricole); les conditions de travail qui sont trop souvent incompatibles avec les normes suisses (faibles salaires, semaine de travail beaucoup plus longue que la moyenne nationale et qui atteint de 45 à 66 heures en moyenne selon le canton); manque d'intérêt presque absolu pour l'amélioration de ces conditions de la part des agences gouvernementales compétentes et une absence de volonté pour les corriger manifesté par les grandes organisations paysannes. Beaucoup de conflits de travail devraient être portés devant les tribunaux du travail (Prud'hommes)! L'Autre syndicat, organisation membre de La Via Campesina, a maintes fois **déclaré que les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs agricoles sont constamment violés et continue d'exiger que l'on porte beaucoup plus d'attention sur cette situation.**

(Ce texte est une version modifiée de l'original soumis par Philippe Sauvin, membre du Groupe de travail sur les travailleurs migrants saisonniers de l'ECVC)

Marchés de terres en Allemagne — Les entreprises sont les nouveaux fermiers

En Allemagne de l'Est, les fermiers et les paysans perdent du terrain — pas littéralement, mais à cause de difficultés économiques et du refus des gouvernements d'agir. Des milliers d'hectares de terres étatiques ont été vendus à des fermes industrielles et à des investisseurs depuis la disparition de la République démocratique allemande (RDA), avec des effets néfastes sur les structures de vastes zones rurales. En 2016, la première entreprise agricole d'Allemagne, KTG Agrar, également un des plus grands propriétaires terriens du pays, a déclaré faillite.

Pourtant, ici encore, les paysans et les fermiers sont confrontés à un gouvernement qui refuse de leur garantir l'accès à ces terres. À la place, une société de réassurance et une fondation privée ont acheté ces terres en exploitant des failles de la législation actuelle. Le cas de KTG montre que même dans les démocraties du Nord comme l'Allemagne, les fermiers n'ont pas accès à la terre à cause de failles du système politique.

HISTOIRE DES VENTES DE TERRES AGRICOLES EN ALLEMAGNE DE L'EST

Dans l'ancienne République démocratique allemande (RDA), de vastes terres agricoles faisaient partie des soi-disant «fermes du peuple» et étaient la propriété de l'État. De très grandes exploitations travaillaient la terre et il y avait alors très peu de paysans et fermiers indépendants. Après l'écroulement de la RDA au début des années 1990, on s'est demandé comment utiliser ces terres de l'État dans l'Allemagne réunifiée. À l'époque, le gouvernement avait décidé de vendre et de louer les terres. L'entreprise publique BVVG fut mandatée pour gérer l'utilisation des anciennes terres agricoles appartenant à l'État. BVVG devait louer ou vendre les terres de la manière la plus profitable. À la fin de 2009, BVVG avait vendu 627000 ha de terres agricoles.²¹

Malgré les protestations de mouvements paysans et de jeunes sans terres réclamant un accès à la terre, ces terres avaient été vendues à des entreprises agricoles et, en exploitant des failles dans la loi, même à des investisseurs privés. Une de ces entreprises était KTG Agrar. Jusqu'à l'été de 2016, cette entreprise contrôlait 38000 ha dont une grande partie était en Allemagne de l'Est.

La concentration des terres entre les mains d'investisseurs et d'entreprise a causé la dépopulation de villages, le déclin des infrastructures et la disparition de cultures locales dans les régions rurales d'Allemagne de l'Est.



De jeunes paysans membres d'AbL lors d'une manifestation pour reprendre la terre du peuple

²¹ Pour de plus amples informations, voir Roma Herre (2013) : «Land concentration, land grabbing and options for change in Germany,» dans : *Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe*, TNI 2013, https://www.tni.org/files/download/land_in_europe-jun2013.pdf

FAILLITE DE KTG AGRAR

À l'été de 2016, KTG Agrar a fait faillite. Pendant de nombreuses années, la société avait mal administré les fonds de ses investisseurs et mis en place un réseau complexe de filiales pour augmenter ses profits sur papier, mais pas en réalité. À l'automne de 2016, le liquidateur de KTG a commencé à vendre les propriétés de KTG Agrar qui incluaient également quelques centaines d'hectares de terres publiques que BVVG lui avait louées. AbL, une organisation allemande membre de LVC, et le Parti vert dans l'opposition au Parlement allemand ont demandé au gouvernement de louer ces terres à des paysans et des sans terres pour leur donner la chance de commencer à travailler ces terres. Mais le gouvernement a déclaré que ces terres devaient être vendues au plus offrant des investisseurs. Encore une fois, ignorant l'effet négatif qu'une telle décision aurait sur l'économie rurale de l'Est, le gouvernement a commis l'erreur de donner des terres fertiles à des sociétés privées.

ÉCHAPPATOIRES LÉGALES

Il faut noter que la vente de terres avait commencé bien avant que KTG déclare faillite. Dès le printemps, KTG avait vendu des terres à des sociétés et à des investisseurs pour générer des revenus pour payer les intérêts sur sa dette. KTG avait plusieurs filiales inscrites comme «sociétés agricoles», ce qui leur a permis de vendre ces terres. Selon le droit allemand, seuls les fermiers et les sociétés agricoles peuvent être propriétaires des terres agricoles. Les investisseurs sans antécédents en agriculture exploitent cette faille de la loi et investissent dans ces «entreprises agricoles» en se portant acquéreurs d'un grand nombre de leurs actions. En Allemagne, de nombreuses sociétés comme Thomas Philipps (commerce de détail), Joachim Olearius (famille de banquiers) et Rolf Henke (éditeur) ont acheté des terres en exploitant cette faille.

Il existe d'autres exemples flagrants où la loi est détournée de son intention et exploitée à fond. Au printemps de 2016, KTG a vendu 2250 hectares à *Munich Re*, une société d'assurances. Cette transaction était «légale» parce que KTG a d'abord vendu les terres détenues par plusieurs de ses filiales à une entreprise et Munich Re a par la suite acheté 94,95 des parts de cette entreprise. C'était un stratagème astucieux pour éviter le paiement de taxes. Contrairement aux paysans, aux fermiers et aux individus en Allemagne, qui doivent payer une taxe foncière lorsqu'ils achètent des terres, Munich Re n'a pas payé un seul centime de taxes pour l'achat de 2250 hectares de terres. Elle n'a pas acheté les terres directement, mais à titre de parts de l'entreprise. Si les terres avaient été vendues directement à la société d'assurances, Munich Re aurait dû payer environ 1,8 million d'euros en taxes.

PAYSANS ET PETITS FERMIERS IGNORÉS

Mario R. et Lisa W. sont sans terres et ont récemment eu la chance d'acheter, ensemble avec un groupe de personnes, un petit lopin de terre en Allemagne de l'Est. Sur cette terre, ils ont commencé à produire à petite échelle des aliments biologiques, saisonniers et sains pour leur commercialisation et consommation locale. Ils ont dû payer 10000 euros en taxes lors de l'achat de leur petit lopin de terre (contrairement à Munich Re!).

Un puissant groupe de lobbyistes exerce son influence sur les gouvernements régionaux et nationaux. Il ne s'intéresse qu'à accumuler des profits, en se souciant peu ou pas du tout du développement de la région et de la promotion des fermes paysannes biologiques. Berlin pourrait être un carrefour accessible où les fermiers à petite échelle comme Mario et Lisa pourraient commercialiser leurs produits, mais l'administration ne s'intéresse guère à créer des structures qui mettent en lien leurs fermes et la ville. À la place, les sociétés comme KTG Agrar consacrent des millions d'euros au développement de l'agriculture industrielle, laquelle finit par devenir un fardeau pour le peuple.

«Pour acheter une terre de 5,7 hectares pour notre ferme nouvellement établie, nous avons dû emprunter 170000 euros. Les subventions agricoles de l'UE que nous touchons sont inférieures que ce que nous devons payer chaque année sur ce prêt. Seules les mégafermes de plus de 1000 hectares tirent profit de ce soutien.

Ce type de politique agricole crée une situation dans laquelle des jeunes instruits n'ont presque aucune chance de devenir fermier. La population des zones rurales du nord-est de l'Allemagne vieillit et l'arrivée de jeunes fermiers rajeunirait la population,» explique Mario.

Plusieurs jeunes personnes de la région désirent produire des aliments locaux et biologiques, tout comme Mario et Lisa. Après la déclaration de faillite de KTG, de jeunes paysans membres d'AbL se sont réunis dans les champs de KTG en exigeant que le gouvernement leur permette d'y pratiquer une agriculture durable. Cependant, le prix de vente des terres agricoles et le prix de leur location sont trop élevés pour ces jeunes fermiers. Malgré l'intention annoncée du gouvernement d'augmenter la part de l'agriculture biologique à 20 % des superficies, ce pourcentage stagne à seulement 8 %. La location des terres de l'État aux jeunes serait plus efficace que leur vente à des entités privées et elle encouragerait la production biologique. Les sociétés comme Munich Re et les fondations privées comme Gustav-Zech, qui ont acheté des parts de KTG Agrar, sont toutes basées dans des zones urbaines aisées comme Munich et Liechtenstein — et ils extraient des fonds des zones rurales déjà exploitées d'Allemagne de l'Est.

BESOIN D'UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE : On observe un refus généralisé, surtout chez les politiciens, de reconnaître que les violations des droits des paysans ne sont pas un phénomène exclusif des pays du Sud. Ils refusent de reconnaître que dans leur région, l'agriculture industrielle est favorisée au moyen de législation injuste et d'échappatoires juridiques. Les droits fondamentaux des paysans et des travailleurs ruraux, comme le droit à la terre, sont à peine appliqués. Une déclaration universelle sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales renforcerait le mouvement populaire dans les zones rurales d'Allemagne, développerait la sensibilité à leurs droits et leur fournirait un outil pour faire aboutir leurs revendications.

CHAPITRE 4

CAS DES AMÉRIQUES

Les travailleuses et travailleurs agricoles de la Floride opposés aux six grands fabricants de pesticides

Le lac Apopka, juste au nord d'Orlando, Floride, aux États-Unis est le grand lac le plus contaminé de l'État. Pendant plus de 50 ans, les anciens marais sur la rive nord du lac, qui ont été drainés et endigués pour exposer leur riche sol boueux, ont été utilisés pour la production de légumes, d'herbes, de fruits et de plantes ornementales. Des pesticides et engrais chimiques furent utilisés régulièrement dans les champs en appliquant des pratiques de production agricole conventionnelle intensive et dans un cycle périodique de drainage et d'inondation des champs agricoles qui a causé un flux de nutriments et de pesticides de la terre au lac et vice-versa. Un déversement de DDT en 1979 dans un atelier d'une entreprise de préparation et distribution de pesticides sur la rive sud du lac a valu que la zone contaminée soit désignée site du Superfund de l'Agence de protection de l'environnement (EPA). Le DDT et d'autres pesticides du site contaminé ont fini par filtrer dans les eaux du lac.

Dr Louis Guillette, chercheur à l'University de Florida, mena des études sur les alligators du lac Apopka à partir du milieu des années 1980. Il a rapidement découvert des anomalies dans la reproduction des alligators qu'il a par la suite attribuées à la contamination aux pesticides organochlorés liée aux pesticides provenant des fermes de la rive nord du lac.



Le déclin de la qualité du lac en raison de l'eutrophisation causée par le ruissellement du phosphore des fermes mena l'État de la Floride à acheter les fermes et à les fermer le 31 mai 1998. Cet hiver-là, pour la première fois en 50 ans, les fermes ont été inondées durant la migration d'automne/hiver des oiseaux. Ces eaux attirèrent des dizaines de milliers de sauvagines, et aussi à un des pires cas de mortalité aviaire de l'histoire des États-Unis. Après deux années d'études, la cause de la mort des oiseaux a été liée à leur exposition à des résidus de pesticides organochlorés présents dans les poissons consommés par les oiseaux sur les terres inondées des fermes de la rive nord. Des millions de dollars des contribuables furent dépensés pour acheter les fermes, étudier les alligators et enquêter sur les décès des oiseaux.

À ce jour, presque rien n'a été dépensé pour étudier les effets de l'exposition chronique à ces mêmes pesticides sur la santé des travailleuses et travailleurs afro-américains, haïtiens et hispaniques qui ont travaillé sur ces terres agricoles pendant des décennies et même des générations — y compris des enfants et des femmes enceintes dans les champs et aussi ceux et celles qui ont travaillé dans les champs avant la création de normes de protection des travailleurs. Le contexte politique, économique et culturel de cette situation est que les travailleurs agricoles aux États-Unis vivent l'héritage de l'esclavage. L'agriculture est une industrie qui dépend de la main-d'œuvre bon marché et exploitable, dans laquelle une minorité raciale sans pouvoir politique, une main-d'œuvre exploitable et abusée est le pilier des moyens de production qui enrichissent les autres tout en maintenant opprimé un segment de la société.

Travaillant avec des alliés et dirigés par le Pesticide Action Network, la FWF (Farmworker Association of Florida, Association des travailleurs agricoles de la Floride) — une des six organisations membres de La Vía Campesina (LVC) basées aux États-Unis — et les anciens travailleurs agricoles du lac ont été inclus dans une cause présentée au Tribunal permanent des peuples (TPP) qui a examiné les violations des droits de l'homme liées à l'exposition involontaire aux pesticides toxiques et à leurs effets tragiques. Les travailleurs agricoles du lac Apopka travaillaient à de 13 à 15 fermes de taille variable, mais la cause soumise au Tribunal permanent des peuples était contre les six grandes sociétés productrices qui fabriquaient les pesticides utilisés sur les fermes.



Avis concernant les pesticides dans un champ (Image extraite d'une vidéo produite par Earth Justice)

Aux États-Unis, il n'y a presque pas eu de couverture médiatique — à l'exception de blogues animés par des membres des organisations participantes —, mais il y eut une couverture internationale du TPP, notamment en Inde où le Tribunal siègeait.

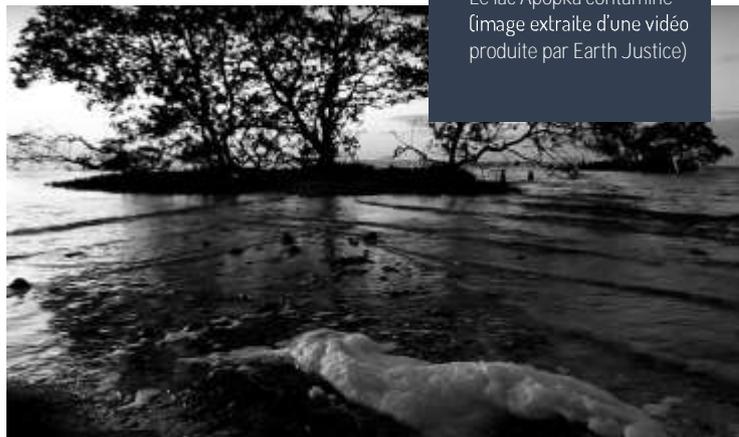
Les anciens travailleurs du lac Apopka continuent de s'exprimer — bien que, depuis la tenue du TPP, beaucoup d'entre eux sont morts, y compris deux membres du groupe clé de direction à Apopka. Ils ont fabriqué deux courtépientes commémoratives des travailleurs agricoles du lac Apopka qui ont été exposées en plusieurs endroits du centre de la Floride au cours des 6 ou 7 dernières années. Et l'auteur Dale Slongwhite a capturé leurs voix dans le livre *Fed Up : The High Cost of Cheap Food*, qui est basé sur des entrevues d'histoire orale que l'auteur a faites avec les anciens travailleurs agricoles. De plus, les anciens travailleurs agricoles du lac Apopka donnent souvent des conférences et participent à des panels devant des groupes d'étudiants, de fidèles, de citoyens et autres en plus d'être les hôtes de visites guidées du lac Apopka toxique, une activité de la FWF.

LES TRAVAILLEURS AGRICOLES SONT LES PLUS TOUCHÉS

Les droits à la santé, à un environnement sain, à des moyens de subsistance et à la vie elle-même des travailleurs agricoles du lac Apopka — les hommes, les femmes et les enfants qui ont travaillé et joué dans les champs sur les rives du lac Apopka — ont été violés par l'utilisation de polluants organiques persistants sous la forme d'organochlorés agricoles et d'autres pesticides qui se bioaccumulent vers le haut de la chaîne alimentaire et qui persistent dans le sol et les tissus adipeux du corps.

Les anciens travailleurs agricoles luttent depuis presque 20 années pour la validation de leurs vies et de leur travail et des effets que l'exposition aux pesticides a eus sur leur santé. Ils ont lutté pour obtenir des soins de santé, notamment l'accès à des spécialistes pour traiter leurs nombreux problèmes de santé complexes et chroniques. Ils luttent pour les soins de santé de leurs enfants qui vivent des problèmes de santé et de développement que beaucoup pensent sont liés à l'exposition de leurs parents aux pesticides. Ils luttent pour obtenir un dédommagement; mais il y a tellement de membres de la communauté qui sont décédés depuis qu'ils ont commencé à s'organiser avec la FWF pour se faire entendre, que l'accès aux soins de santé est maintenant devenu leur principale préoccupation. Environ 3000 travailleurs agricoles œuvraient sur les fermes du lac Apopka lorsque les fermes ont cessé leurs activités en 1998. Cependant, des milliers d'autres ont travaillé sur ces fermes au bord du lac durant les 50 années et plus d'histoire des fermes du lac Apopka. Et si on inclut les membres des familles, le nombre total de personnes touchées pourrait bien atteindre 100000 et même plus encore.

Le cas du lac Apopka est spécifique parce que les travailleurs agricoles ont travaillé dans les champs presque toute l'année et pendant de nombreuses années et que les études sur les alligators et la mort des oiseaux ont révélé les effets des pesticides sur la faune et l'environnement. Mais partout au pays, les travailleuses et travailleurs agricoles étaient et continuent d'être exposés à des produits chimiques très toxiques, y compris des mélanges de pesticides et de multiples pesticides qui peuvent avoir des effets cumulatifs, synergiques et combinés sur la santé des travailleurs. Beaucoup d'anciens travailleurs du lac Apopka ont participé au travail et ont travaillé avec la FWF depuis la création de cette organisation et spécifiquement depuis la fermeture des fermes du lac Apopka.



Le lac Apopka contaminé
(image extraite d'une vidéo
produite par Earth Justice)

LES AUTEURS — LES SIX GRANDS FABRICANTS DE PESTICIDES

La cause présentée devant le Tribunal permanent des peuples était contre les six grands fabricants de pesticides — **BASF, Bayer, Dupont, Dow, Monsanto et Syngenta**.

Des témoins de différentes communautés à travers la planète ont présenté leurs cas contre ces sociétés devant le TPP. La lutte est/était dirigée par des membres des communautés touchées qui ont été victimes du pouvoir politique et financier de ces sociétés transnationales de pesticides et ont vu leur santé, leurs moyens de subsistance et leurs environnements contaminés par l'application de produits chimiques toxiques parce que les profits de ces entreprises l'emportaient sur les droits des peuples et l'environnement. Le pouvoir des sociétés privées a eu pour résultat

que le recours aux tribunaux et aux gouvernements étatiques ou nationaux pour que justice soit faite a échoué et ainsi, il fallait présenter ces cas devant le TPP. Aux États-Unis, le gouvernement local et celui de l'État ont ignoré les besoins en santé de la communauté de travailleurs agricoles d'Apopka jusqu'au milieu des années 2000.

Deux années de suite, le sénateur Gary Siplin de l'État de la Floride a inclus un montant de 500000 \$ dans le budget de l'État pour les soins de santé des anciens travailleurs agricoles du lac Apopka. L'Assemblée législative de l'État a adopté la mesure deux années de file, mais le gouverneur Rick Scott a opposé son veto à ce poste budgétaire et l'année suivante, le sénateur a perdu son siège à l'Assemblée législative de l'État.

BESOIN D'UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE

On pourrait mieux assurer la jouissance des droits de cette communauté, ainsi que des communautés de travailleuses et travailleurs agricoles partout aux États-Unis et dans le monde, en réduisant et/ou éliminant le pouvoir des transnationales des pesticides et de la puissante agro-industrie et en retournant à des formes de production agricole qui n'utilisent pas les produits agrochimiques.

Il s'agirait notamment d'intégrer et d'appliquer les concepts de souveraineté alimentaire, de redonner le pouvoir aux gens et à leurs communautés et d'adopter les principes d'agroécologie. Le Gardens Project de la FWAF est un effort dans ce sens qui vise non seulement à offrir à nos



Travailleurs migrants sur des fermes – photo de l'école d'art Crealdé et de la Farmworker Association de Floride

communautés des aliments sains produits localement en collectif et à appliquer l'agroécologie en tant que méthode et philosophie, mais aussi d'utiliser ce travail comme forme de résistance au pouvoir et à l'influence des transnationales des pesticides et à la domination de l'agrobusiness.

Camp paysan 9 de Julio : la lutte des sans-terre confrontée à des expulsions violentes et à la criminalisation

Le camp paysan «9 de julio», qui compte 36 familles affiliées à la Central Nacional de Trabajadores del Campo (CNTC, Centrale nationale de travailleurs agricoles), a procédé, au mois de juillet 2010, à la saisie d'un terrain de 35 manzanas (24,5 hectares) de terres inutilisées.

Cette ferme, située dans le hameau Las Huertas, municipalité de San Pedro de Tutule, département de La Paz, se trouve dans l'historique «corridor de la pauvreté» au Honduras et le «corridor sec» centraméricain touché par les effets des changements climatiques (sécheresses, inondations, etc.).



Des familles paysannes protestent

Tout particulièrement, la municipalité de San Pedro de Tutule présente un déficit élevé au chapitre de l'accès à la terre pour les familles paysannes. Parmi les familles qui travaillent la terre, «42 % possèdent leurs propres terres, 52 % ne possèdent pas de terres, 2,91 % occupent des terres contestées, 0,81 % partagent des terres communales, 0,65 % travaillent sur des terres prêtées et 0,24 % louent des terres²².» Cette mise en contexte explique le besoin criant d'un pourcentage élevé de la population paysanne de cette municipalité et tout particulièrement du camp paysan «9 de julio,» dont les membres affirment «vivre dans la pauvreté, manquer de travail et d'habitation et avoir besoin d'aliments» (Wilman Chávez, dirigeant du camp paysan).

Malgré l'appui initial de l'agence gouvernementale responsable de la question des terres rurales, l'*Instituto Nacional Agrario (INA, Institut national agraire)*, ces terres n'ont toujours pas été remises aux familles paysannes. Après l'échec des négociations avec Carlos Arreaga Vásquez qui s'est autoproclamé propriétaire du terrain, le groupe de paysans qui occupe la terre a été expulsé de force. Mais il a aussitôt occupé à nouveau la terre. Ce cycle d'occupation et d'expulsion s'est reproduit à plusieurs reprises. La majorité des membres du groupe sont accusés «d'usurpation avec dommages aggravés» depuis juillet 2011²³. Cette criminalisation a intensifié l'ambiance de conflit autour de cette occupation de terres pacifique. L'expulsion la plus violente et récente a eu lieu le 13 janvier 2017.

Dans l'espoir d'éviter une expulsion, le *Comité de Familiares de Detenidos-Desaparecidos en Honduras (COFADEH, Comité des proches de détenus et disparus au Honduras)*, accompagné de la CLOC-La Vía Campesina Honduras, a présenté le 5 janvier un recours en protection avec suspension de l'acte d'expulsion contesté devant la salle constitutionnelle de la Cour suprême de justice (CSJ). Le 12 janvier, les mêmes groupes ont présenté des déclarations qui se référaient à l'appel devant la Cour constitutionnelle et devant le tribunal compétent (*Juzgado de Letras*) de La Paz.

Mais, sans résoudre ces recours, le matin du 13 janvier, la juge d'exécution Gladis Godoy Cruz, des procureurs du Ministère public et environ 200 effectifs regroupés dans 12 patrouilles de la police préventive, deux commandos de la police militaire d'ordre public et un commando des COBRAS (unité d'élite de la police préventive) ont procédé à l'expulsion.

²² FOCAL H. *Plan de Desarrollo Municipal con Enfoque de Ordenamiento Territorial 2015-2025 de San Pedro de Tutule*, La Paz, page 14.

²³ Procédure numéro 244-4-2010, du Tribunal de justice du département de La Paz.

Utilisant des bombes lacrymogènes et de vraies balles, cette opération a détruit toutes les habitations et cultures du groupe paysan, y compris les caféiers, les arbres fruitiers, le maïs ainsi que les jardins potagers de chaque famille. La brutalité de cette action policière a produit une blessure par balle au genou de Víctor Vásquez, président du Conseil autochtone de Simpinula, et une blessure au bras de David Mendoza qui a été atteint d'une bombe lacrymogène²⁴.

VIOLATION DES DROITS

Réagissant à ces faits, la représentante résidente au Honduras du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), María Soledad Pazo, a exprimé sa préoccupation devant le non-respect des «normes internationales relatives à l'exécution des expulsions» par l'État hondurien et l'absence de législation qui régle «l'utilisation de la force et des armes à feu dans les expulsions et manifestations publiques, conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme.» De plus, elle a souligné que «même si un tribunal a tranché en faveur de l'expulsion, cette situation peut encore constituer une expulsion forcée illégale et injustifiable.»

Plus spécifiquement, les droits suivants ont été violés dans le cas du camp paysan «9 de julio,» :

- *Droit à l'alimentation* (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25. PIDESC, article 11), en raison de la destruction des cultures semées dans les champs désoccupés et de la flagrante situation de pauvreté et de manque de travail des membres du camp paysan.
- *Droit à un logement adéquat* (PIDESC, article 11) en raison de la destruction de toutes les maisons construites, 30 en tout, au cours de cette expulsion et des expulsions antérieures.
- *Droit à la réforme agraire* (Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, objectif 1.2, b; et Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres publié par la FAO).
- *Droit au travail* (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 23; et PIDESC, article 6)
- *Droit à la vie* (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 6). Cette expulsion violente a produit deux blessés, dont un blessé grave, à la suite de l'utilisation de vraies balles (Víctor Vásquez).
- *Droit à l'accès à la justice* (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 14). Le système de justice a fait la sourde oreille aux recours de protection et aux manifestes présentés pour éviter les expulsions violentes.

DESCRIPTION DU RÔLE DES PARTIES QUI ONT VIOLÉ CES DROITS

• GOVERNEMENT NATIONAL

Malgré l'intensification des conflits fonciers dans différentes parties du pays, il n'y a pas de politique agraire publique pour aborder ce problème et le régler démocratiquement et en se basant sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le HCDH a indiqué que, dans le cas de l'expulsion décrite, «le gouvernement (du Honduras) a l'obligation de mener une étude sur l'impact de l'expulsion et de la relocalisation de ces personnes de manière à garantir l'exercice de leurs droits.»

• SYSTÈME DE JUSTICE

Autant la Cour suprême de justice (CSJ) que le Tribunal de Letras de La Paz n'ont pas assuré aux membres de la base paysanne «9 de julio» les garanties d'accès à la justice. Bien que le système de

²⁴ Preuves photographiques de l'expulsion :

justice hondurien le prévoit, on n'a pas respecté le recours au droit de protection présenté par COFADEH, en appui à la CLOC et à la Vía Campesina Honduras.

- **POLICE NATIONALE ET POLICE MILITAIRE DE L'ORDRE PUBLIC (PMOP)**

Malgré les différentes recommandations des rapporteurs du système des Nations Unies,²⁵ l'usage disproportionné de la force continue d'être pratiqué dans l'exécution des expulsions, en violation des droits de l'homme essentiels, y compris le droit à la vie.

PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'EXERCICE DE CES DROITS

- Il conviendrait que le gouvernement du Honduras assure immédiatement «le droit à la propriété» du camp paysan «9 de julio,» soit sur les terres actuellement occupées ou dans une zone proche des communautés d'origine de ses membres.
- Le gouvernement du Honduras devrait formuler et mettre en œuvre un protocole sur les expulsions, en se basant sur les normes internationales et ses engagements relatifs aux traités sur les droits de l'homme.
- Il conviendrait que le gouvernement du Honduras légifère sur l'utilisation de la force publique, notamment en ce qui concerne les armes à feu dans le contrôle des manifestations publiques, en se basant sur ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- Les réseaux internationaux de droits de l'homme devraient intensifier leurs dénonciations et leurs demandes auprès du gouvernement hondurien pour qu'il respecte ses engagements en matière de droits de l'homme et de respect de l'intégrité physique des défenseurs de la terre et des territoires.

Le cas de Bajo Hondo et la violation flagrante des droits de l'homme par les élites d'affaires locales

La communauté IACU-CACHI se trouve à 80 km de la ville de Quimili sur la route provinciale N° 116 dans la zone du Bajo Hondo du département de Juan Felipe Ibarra, province de Santiago del Estero, au nord-ouest de l'Argentine, à seulement quelques kilomètres des provinces de Chaco et de Santa Fe. Depuis 2011, la communauté de Bajo Hondo mène une démarche pour qu'Iacu Cachi soit reconnue communauté autochtone de la nation Guaycurú. Il s'agit d'une communauté de base du mouvement paysan Santiago del Estero – MOCASE Vía Campesina, un membre de la CLOC – La Via Campesina.



Des familles paysannes discutent avec la police durant une manifestation. Image de la page Facebook de MOCASE

²⁵ Notamment : i) [Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les violations des droits de l'homme au Honduras depuis le coup d'État du 28 juin 2009](#); ii) [Rapport de la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya \(13 décembre 2012\)](#); iii) [Rapport de la rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones sur sa visite au Honduras \(26 juillet 2016\)](#); et iv) [Observaciones Preliminares sobre la Visita Oficial a Honduras por el Relator Especial sobre las Ejecuciones Extrajudiciales, Sumarios o Arbitrarias, du 23 au 27 mai 2016](#)

Dans les années 1990, le moment culminant de la production de soja et de l'expansion de la frontière agricole, 40 familles vivaient à Bajo Hondo dans une zone rurale d'environ 4000 hectares. À l'époque, un entrepreneur agricole nommé Putinano, alors inconnu des résidents locaux, est arrivé dans la région en alléguant qu'il était propriétaire d'environ 1000 de ces hectares. Il a alors pris le contrôle de ces 1000 hectares de terres en faisant usage de la force. Il a expulsé les résidents ancestraux légitimes et a immédiatement commencé à défaire le village et les cultures et a clôturé le territoire, et du coup a intimidé une grande partie des résidents. C'est alors qu'il a baptisé la zone, et son entreprise, la «Gran Hondada S.A.» Mais une grande partie de la population a résisté. À la fin des années 1990, un nouvel entrepreneur agricole appelé Bielsa est apparu et s'est approprié environ 900 hectares. Ces 900 hectares sont maintenant clôturés et des menaces sont constamment proférées contre les résidents qui essaient encore de travailler ces terres. Cette méthode de prise de contrôle des terres est souvent utilisée dans ces territoires : l'entrepreneur agricole clôture une grande superficie de terre déjà occupée pour la mettre de côté et attendre qu'une vague de spéculation suscitée par le boom du soja ou un autre facteur contribue à augmenter sa valeur — mais cette augmentation de la valeur pourrait être annulée étant donné la longue histoire de possession des anciens habitants.

En 2012, un autre homme d'affaires nommé ORLANDO CANIDA, propriétaire de la société «LA OMARA» qui contrôle la compagnie Manaos Soda basée à Buenos Aires, est arrivé dans la zone de Bajo Honda. Il a informé les résidents du lieu qu'il avait acheté 4000 hectares, leur a obligés de lui céder leurs droits sur leur territoire et a étouffé tous leurs efforts pour maintenir leur possession de la terre en les menaçant d'éviction extrajudiciaire.

Au cours des 4 dernières années, le territoire de la communauté Yaku Cachi a vécu des conflits incessants et les résidents ont subi des menaces, des détentions illégales et même la torture aux mains du personnel policier. De plus, les membres de la communauté ont été faussement judiciairisés et accusés de crimes qu'ils n'ont pas commis. Toutes ces accusations sont liées à leurs efforts pour défendre leur territoire en tant qu'élément fondamental qui est indispensable au développement et au maintien de la dignité des moyens de subsistance de ces paysans autochtones.

Les mécanismes de criminalisation systématique ont été accompagnés de l'introduction, par l'homme d'affaires, de bandes d'hommes inconnus, cagoulés et lourdement armés. Ces bandes armées maintiennent les familles cantonnées, en bloquant les petites routes et sentiers des territoires avoisinants, en effectuant des activités illégales et en utilisant l'extorsion pour intimider et susciter la peur dans une petite zone de la campagne.

Malgré les nombreux efforts de la communauté autochtone pour dénoncer la situation et se défendre devant les tribunaux, les vagues de violence de «Lachi» Letonai, Adrian Corico, Orlando Canido de Manaos et leurs paramilitaires ont miné et violé plusieurs droits de la population, notamment : à plus de 4 reprises, ils ont brûlé leurs champs, leurs demeures et des véhicules, à deux reprises, ils ont empoisonné le seul puits d'eau potable utilisé pour la consommation humaine et animale, menacé de tuer des gens dans leurs propres demeures, tiré sur des maisons la nuit en plusieurs occasions, tiré sur des véhicules, détruit des champs et des édifices, procédé à des évictions illégales, tué et volé plus de 100 têtes de bétail, de porcs et de chèvres, détruit des kilomètres de clôtures périphériques en fil de fer barbelé, volé des moteurs et des pompes d'irrigation, volé des panneaux solaires et détruit des fils électriques, et pulvérisé des produits agrotoxiques des dizaines de fois en exposant les hommes, les femmes, les femmes enceintes et des enfants à l'empoisonnement aux produits chimiques agricoles qui ont été interdits par les agences compétentes et la loi.

Les fumigations mentionnées ci-dessus ont été effectuées à des distances illégales avec la complicité d'un juge, c'est-à-dire en violation des normes nationales et internationales relatives à l'utilisation sécuritaire des produits agrotoxiques, ce qui compromet les autorités nationales et provinciales. Il est clair que les juges n'ont pas agi de manière à garantir l'accès à la justice et qu'ils n'ont pas respecté les principes de l'égalité devant la loi, du droit à la défense ainsi que les droits spéciaux des peuples autochtones.

«Le samedi 2 juillet 2016, quatre camionnettes à quatre roues motrices, une dépanneuse Mercedes 1114, un tracteur et 20 personnes portant des passe-montagnes lourdement armés de pistolets de grand calibre, de revolvers et de fusils ont violemment fait irruption dans le territoire. Ils ont menacé Valeria Araya et Mari Leguizamón, en leur ordonnant de ne pas bouger alors qu'ils pointaient un fusil directement vers un des huit enfants présents. Pendant ce temps, une autre partie de la bande d'hommes armés est allée perquisitionner dans les champs et les édifices, couper des clôtures de barbelés et jeter dans le puits communautaire les ordures qu'ils transportaient dans leurs camionnettes. Ils ont détruit et brûlé des pâturages, des enclos et les abreuvoirs des chèvres et des porcs avec le tracteur qu'ils avaient amené et ils ont coupé les fils barbelés de la clôture du périmètre. Pendant qu'ils commettaient ces gestes de destruction, les membres de la communauté étaient maintenus immobiles à l'endroit qu'avaient indiqué les hommes armés inconnus qui les avaient menacés et gardaient leurs fusils pointés sur eux.»

«Un autre jour, trois membres ont été interceptés par deux camionnettes avec des hommes cagoulés et armés travaillant pour Orlando Canido de la compagnie Manaos Sodas qui les ont forcés à descendre de leur véhicule sous la menace des armes et leur a obligés de se coucher sur le ventre au sol. Ils ont ordonné au plus jeune de s'agenouiller et sous la menace d'un fusil, ils lui ont demandé s'il était un membre de MOCASE. Ensuite, ils les ont bottés et frappés avec la crosse de leurs fusils et leur ont dit qu'ils devaient abandonner la terre.»

La situation des enfants de cette communauté est encore plus sérieuse puisqu'ils devraient recevoir une protection spéciale et complète de l'État. Les plus jeunes résidents ont cessé d'aller à l'école du village parce qu'ils sont constamment surveillés par ces personnages néfastes, en violation d'un des droits fondamentaux des enfants, le droit à l'éducation, un droit qu'affirment de nombreuses lois nationales et traités internationaux.

Les communicateurs et les travailleurs des médias de notre mouvement ont couvert ces faits aberrants et les ont publicisés dans nos divers outils de communication (radios FM, Web et réseaux sociaux) ainsi que dans les médias provinciaux, nationaux et internationaux. Ce cas a aussi été présenté à des représentants du gouvernement national et des dénonciations ont été faites devant les organes de droits de l'homme internationaux. Nous avons également alerté l'opinion publique à propos de la situation en organisant des manifestations et piquets locaux. Devant cette impunité inacceptable, nous avons épuisé toutes les ressources juridiques disponibles pour éviter une autre mort, comme celles des jeunes Cristian Ferreyra et Miguel Galvan tués par les mercenaires armés des entrepreneurs en agrobusiness.

Et nous avons reçu le soutien et la solidarité de nombreux camarades de communautés avoisinantes qui sont venus aider à reconstruire les abris et les clôtures et ont accompagné les familles de la communauté. La solidarité est notre principale arme de lutte. Nous demandons que justice soit rendue et que l'on respecte nos droits. Nous voulons vivre et produire des aliments sains sur nos terres.

PAS UNE MORT DE PLUS, POUR LE DROIT À LA TERRE!

Accaparement de terres par une société privée : offensive d'Argenceres dans les territoires paysans du nord de la province de Mendoza, Argentine

Le village de Jocolí Norte se trouve dans l'extrémité nord de la province de Mendoza, près de la frontière avec San Juan, en Argentine. Là, plus 20 familles vivent et élèvent des chèvres, des bovins et des chevaux dans un milieu où des générations d'enfants de paysans ont grandi.

Argenceres est une société privée appartenant au Groupe Porchitol formé de capital espagnol. Depuis des années, Argenceres tente de chasser les familles de leurs terres à Jocolí Norte afin d'accaparer ces terres à l'aide de faux titres fonciers. Un secteur du pouvoir judiciaire et les forces de police sont complices de leur projet. La communauté villageoise produit pour les marchés local et national alors qu'Argenceres ne s'intéresse qu'à l'agriculture d'exportation. Cette même société a perforé des puits profonds qui ont perturbé le bassin versant et coupé l'accès à l'eau des communautés en aval.



Des paysans qui protestent contre l'abus des droits de l'homme en Argentine

DESCRIPTION DU CAS

Le vendredi 19 juillet 2016, des policiers du sous-commissariat d'El Porvenir, province de Mendoza, accompagnés d'un groupe d'employés d'Argenceres, sont tombés sur un groupe de résidents de Jocolí Norte qui réparaient une barrière que des travailleurs de la société avaient ouverte quelques jours plus tôt afin de faire traverser des animaux les champs de la communauté sans permission. Presque sans dire un seul mot, l'officier Damián DiMarco a tiré plusieurs balles en caoutchouc à Pablo Sarmiento, Jr., l'atteignant sept fois alors qu'il se trouvait à seulement deux mètres de lui, lui causant notamment des blessures profondes à la jambe gauche. Le groupe de villageois au complet a été mis en détention et retenu pendant plus de trois heures, sans prodiguer des soins médicaux à l'homme blessé. On a menacé d'emmener les villageois à la ferme de la société Argenceres; en fin de compte, ils furent emmenés à la station de police dans un véhicule de patrouille. Entre-temps, l'officier DiMarco a ordonné aux employés d'Argenceres de briser la barrière d'entrée dans les champs du village de Jocolí Norte et d'installer des clôtures de barbelés pour que la société espagnole puisse accaparer les champs.

Cet incident constitue le point d'orgue du long processus d'agression, de litiges et d'accusations qui est décrit ci-dessous :

Le 24 mai 2011, la société espagnole ELAIA, qui fait également partie du groupe Portichol et que José Marchal représente localement (et qui est également le représentant local d'Argenceres), a détruit les édifices, les étables et les enclos d'El Saucecito, la ferme familiale de la famille Sarmiento depuis 1940, quelques jours à peine après le décès de José Celestino Sarmiento. Après avoir

signalé l'incident, la communauté a pu récupérer la terre et reconstruire la ferme à El Saucecito. C'est ainsi qu'ont commencé les causes civiles et criminelles.

Dans la cause civile, une enquête judiciaire avec un arpenteur a déterminé que la zone de pâturage appartenait à la communauté. Cet exercice judiciaire montra aussi que le groupe Portichol utilisait la vente de propriétés entre ses différentes sociétés pour modifier les plans, les épures et les superficies. En novembre, Pablo Sarmiento déclara aux autorités judiciaires que la société clôturerait de nouvelles zones des terres communautaires, mais le pouvoir judiciaire n'a pas réagi. Lorsque les membres de la communauté villageoise essayèrent d'empêcher les employés d'Argenceres de clôturer plus de terres, ils furent confrontés à des hommes armés en uniforme de soldat. Damián DiMarco était le chef du peloton de sécurité privée et la société a pu continuer de construire la clôture.

Au cours du même mois, la communauté dénonça le fait que, sous la «protection» de forces armées irrégulières, la société avait installé une guérite dans le champ et commença à y maintenir un gardien de sécurité. Malgré les protestations de la communauté, la guérite est encore dans le champ de la communauté. En décembre 2015, la cour trancha en faveur de la communauté et reconnut le tracé de la propriété déterminé dans l'enquête judiciaire précédente et rejeta les actions de la société pour s'emparer des terres. Cette même enquête judiciaire avait révélé les irrégularités de la titularisation de la terre et des plans des sociétés ELAIA et Argenceres, qui avaient augmenté la superficie indiquée dans le titre de propriété original.

Le 5 janvier 2016, la famille Sarmiento a déposé une demande de mesure préventive pour empêcher la société d'installer de nouveaux barbelés. L'ordonnance de mesure provisoire fut accordée le 19 janvier et transmise au bureau officiel de la société à Buenos Aires le 10 février. À la fin de janvier, Sarmiento a informé que des animaux de la ferme avaient été volés, et qu'il soupçonnait qu'ils avaient été retirés du champ en passant par la barrière fabriquée par Argenceres puisque les pistes des animaux menaient à cette barrière.

Le mercredi 11 février, Pablo Sarmiento a été chargé d'aviser que le Tribunal d'administration judiciaire no 1 avait émis une suspension d'action adressée à la société en ce qui concerne les terres communautaires. Cependant, le même jour, le bureau du procureur de Las Heras a refusé de recevoir l'avis et l'aide-procureur du bureau de Laval, Dr Panelli, s'est dispensé de le recevoir parce qu'il occupe le bureau no 7 et l'avis juridique était adressé au bureau no 6. Le bureau a téléphoné au Tribunal et ce dernier a affirmé que la communauté avait besoin d'une lettre officielle pour délivrer l'avis. Le sous-commissariat de police d'El Porvenir, où travaille l'officier DiMarco, avait effectivement été avisé de la suspension d'action le 11 février 2016.

Le 17 février, Pablo Sarmiento a informé le bureau du procureur de Laval (dossier 1794/16) que la société violait l'ordre de suspension d'action et continuait d'installer un barbelé dans les champs, dans une plainte intitulée Exploration. Dans l'après-midi du 18 février, six paysans à cheval (y compris la famille Sarmiento et d'autres membres de la communauté) se sont dirigés vers la zone où la société Argenceres emmène les animaux paissant dans les champs de la communauté. Pour éviter qu'ils soient volés, les paysans installèrent des fils barbelés à travers la barrière que les employés de la société Argenceres/Elaiia laissaient ouverte. À cet endroit, Argenceres avait déjà creusé des trous pour les poteaux de la clôture.

Le 19 février, le directeur Jasmil d'Argenceres-Elaiia est arrivé avec deux autres employés, a observé les paysans et fait un appel téléphonique. Dix ou 15 minutes plus tard, quatre officiers sont arrivés dans le véhicule de police numéro 2820. Il faut noter que la station de police la plus proche se

trouve à environ une heure de Jocolí Norte. Le directeur et deux employés de la ferme d'Argenceres étaient présents durant toute «l'opération» et l'ont filmée avec une caméra vidéo et une tablette. Lorsque la voiture de patrouille est arrivée, l'officier DiMarco est descendu de la camionnette et a chargé un fusil. Il a ordonné aux autres officiers de charger leurs armes comme si les paysans commettaient un crime quelconque ou étaient violents. Un des policiers portait pistolet 9mm chargé. Les quatre officiers sont restés du côté d'Argenceres de la clôture, c'est-à-dire de l'autre côté de la clôture que la famille Sarmiento et leurs voisins avaient construite la veille pour éviter de se faire voler leurs animaux.

À ce moment, l'officier DiMarco a déclaré : «Que faites-vous là? Vous envahissez une propriété privée. Ils vont enlever cette clôture.» Les membres de la communauté de Jocolí Norte sont restés du côté des champs communautaires et derrière la clôture construite. Pablo Sarmiento a répondu : «Ils n'enlèveront rien, ils ont reçu les documents de la Cour.» L'officier DiMarco a répondu qu'il cherchait Pablo Sarmiento, non pas les constructeurs de clôture de la société et il déclara : «On nous a informés que vous avez des armes, des couteaux. Et que vous causez du trouble dans les champs.» Pablo a répondu que les paysans ne portaient que les couteaux qu'ils portent toujours lorsqu'ils sont à la campagne. Le port de couteaux est une pratique courante chez les paysans lorsqu'ils travaillent et la police savait que la famille Sarmiento travaillait la terre ce jour-là.

Pablo Emilio Sarmiento, le fils de Pablo Emérito Sarmiento et dont le surnom est Coty, a demandé à l'officier de quitter les lieux et les autres paysans ont répété sa plainte qu'on les traitait comme s'ils étaient violents. DiMarco lui a dit : «vous êtes un rat; vous allez faire ce que je vous dis parce que je suis l'autorité.» Lorsque Coty Sarmiento s'est retourné, l'officier DiMarco l'a tiré alors qu'il se trouvait à deux mètres de distance, le touchant profondément dans la jambe gauche. Coty chercha le fouet traditionnel utilisé pour frapper son cheval, mais il ne le trouvait pas et il a alors sorti son couteau. C'est à ce moment qu'un des membres de la communauté, Ramón Rojas, a commencé à filmer la scène avec son cellulaire. L'officier DiMarco demanda que les membres de la communauté traversent de l'autre côté de la clôture alors qu'il les tenait en joue. Ils refusèrent en répondant que c'était lui qui était violent. Les policiers, suivant l'officier DiMarco, ont grimpé par-dessus la clôture pour maîtriser les villageois. DiMarco leur a dit qu'on les fouillerait pour des armes et leur ordonna de s'agenouiller. Il a menacé de tirer Coty dans l'autre jambe s'il ne suivait pas les ordres. Entre-temps, Pablo Sarmiento a dit aux officiers que personne ne s'agenouillerait. L'officier avec le pistolet de 9 mm fouilla chaque personne et les chevaux à la recherche d'armes. DiMarco soutint qu'il exécutait un ordre d'éviction. Les officiers utilisaient les cellulaires des employés de la société.

Après la fouille, les membres de la communauté ont été forcés de passer de l'autre côté de la clôture avec leurs chevaux. Il faut mentionner ici que les paysans ne voulaient pas aller de l'autre côté de la clôture, car ils se trouvaient du côté qui appartenait à la communauté, selon les conclusions de l'enquête judiciaire. Cependant, les officiers ont dit qu'une fois de l'autre côté de la clôture, ils pourraient retourner chez eux. Mais après qu'ils aient traversé, Pablo Sarmiento et ses fils, Coty et Victor, ont été menottés. Les policiers ont saisi les chevaux et se trouvent encore aujourd'hui en mauvais état dans les écuries municipales. Une fois Pablo et ses fils menottés, l'officier DiMarco a demandé aux employés de la société de clôturer la zone et les officiers ont fait monter les trois Sarmiento dans le véhicule de police. Environ une heure et demie plus tard, le véhicule est arrivé à la station de police d'El Porvenir. Une voisine des Sarmiento, Lorena Mozas, est arrivée de Jocolí pour demander ce leur arrivait, mais les policiers l'ont insultée et ont menacé de l'arrêter.

Lorena Mozas raconte : «Je lui ai demandé : “Comment sait-il que le champ appartient à la société? Est-il un arpenteur?” Il est devenu nerveux et s’est mis à crier qu’il est l’officier qui leur a tiré dessus. Lorsque j’ai demandé à voir Coty, pour m’assurer qu’il recevait des soins médicaux, car il est la seule personne qui n’est pas descendue de la camionnette de la police, l’officier a ordonné aux autres officiers de me fouiller. Je commence à monter dans ma camionnette lorsqu’un officier tente de prendre mes papiers d’identité. L’officier crie, me dit de descendre de la camionnette et d’entrer dans la station de police pour être arrêtée pour une vérification d’antécédents. Je lui dis : “Je vis tout près d’ici, pourquoi vous ne me détenez pas chaque fois de je marche devant le poste de police?” Je ne bouge pas. Il saisit mon bras et commence à me tirer vers lui. Je lui dis de ne pas me toucher. Ils cherchent une femme officière, mais comme ils n’en trouvent pas, il lâche mon bras et retourne au véhicule d’où Coty n’est jamais descendu; un autre policier y monte et le véhicule part. Ils ne m’ont pas répondu lorsque j’ai demandé où ils le transportaient.» Coty Sarmiento a finalement été emmené à l’hôpital Sicoli où on a enlevé ses menottes. Les cinq autres personnes détenues illégalement ont été libérées vers 21 h 30. Après avoir reçu des soins médicaux, Coty a été enfermé dans une cellule du 17^e Commissariat de Lavalle jusqu’à 16 h lorsqu’il a été emmené au laboratoire de la police pour vérifier ses blessures. Finalement, à 18 h 30, il a été libéré.

Il faut souligner l’animosité du policier Damián DiMarco envers les paysans de la zone. En novembre 2015, lorsque la société s’apprêtait encore une fois à construire des clôtures de barbelés, Damián DiMarco a agi à titre de garde privé armé et a menacé de tirer sur tout paysan qui essaierait d’arrêter les activités de construction de clôtures. Il a offert des services privés extraordinaires au groupe Porchitol. Dans un autre village (la communauté 3 de Mayo), le 24 janvier 2016, DiMarco a arrêté trois paysans sans motif. Alors qu’ils se trouvaient tous dans une voiture de patrouille, DiMarco a menacé de les enfermer s’ils faisaient obstacle à l’entreprise qui clôturait des sections des champs communautaires. Les paysans José Isidro Escudero, son fils José Escudero et Martin Sarmiento, un neveu de Pablo Sarmiento, ont été détenus pendant 10 heures avant d’être libérés. En une autre occasion, DiMarco a trouvé et confronté Pablo Sarmiento dans un supermarché, menaçant de l’enfermer s’il causait d’autres problèmes agraires. C’est le même Damián DiMarco qui a dirigé l’opération du 19 février et tiré à plusieurs reprises sur Coty Sarmiento, même après avoir été informé de la décision favorable à la famille Sarmiento et l’ordonnance de la mesure provisoire.

POUR CONCLURE :

- Après avoir blessé et détenu illégalement les paysans, la société a clôturé des sections importantes des terres communautaires;
- Les chiens qui accompagnaient les paysans le 19 février sont disparus;
- Les chevaux saisis par la police sont encore détenus dans les écuries municipales et leur santé se détériore.

NOUS DÉNONÇONS :

- L’abus des autorités et les blessures causées par les policiers.
- L’inaction du pouvoir judiciaire en ce qui concerne les plaintes de Pablo Sarmiento et de la communauté de Jocolí Norte.
- La non-application de la Loi sur l’enracinement et ses mécanismes.
- Les actions illégales des sociétés appartenant au groupe Porchitol, en violation de la loi argentine ainsi que leur mépris de la mesure préventive et leur collusion avec la police pour violer les droits des paysans.
- La propriété étrangère croissante de la terre et sa concentration.

Brésil : déjà près de deux mille assassinats politiques dans les zones rurales

L'année 2016 a été marquée par des retours en arrière dans tout le pays. Les zones rurales n'y font pas exception : le nombre d'assassinats dus aux conflits pour la terre est revenu à son niveau d'il y a 13 ans. Avec soixante morts (20 % de plus que l'année précédente), 2016 est devenue l'année la plus violente dans les zones rurales depuis 2003, quand soixante et onze personnes avaient été assassinées dans la lutte pour une réforme agraire et la défense de leurs territoires traditionnels, selon le rapport «Conflits dans les zones rurales du Brésil en 2016», réalisé par la Commission pastorale de la terre (CPT).

Comme lors des années précédentes, les violences se sont concentrées aux alentours de l'Amazonie. Parmi les soixante assassinats, quarante-neuf ont eu lieu dans cette région. Rondônia a

Des données de la Commission pastorale de la terre (CPT), font état de 1 833 assassinats de paysans et de meneurs de la lutte pour la réforme agraire lors de conflits depuis 1985 ; la surface occupée par les latifundia a augmenté de 375%.

été la province la plus touchée par la violence, avec vingt et un morts. Maranhão se retrouve en deuxième position avec treize assassinats. La province de Pará, ancienne numéro un, figure à la troisième place avec six morts.

Tocantins a connu trois assassinats et Amazonas, Alagoas et Mato Grosso en ont connu deux. Parmi les régions les plus touchées par les conflits agraires se trouvent : le Nord-Est, le Centre-Ouest, le Sud-Est et enfin la région Sud.

According to the report, disputes over land and water resources are the chief causes of violence in the countryside. In areas where there is an expanding presence of agribusiness, mining installations, and large infrastructure projects conflicts are intensified.

D'après le rapport, les principales causes de violence dans les zones rurales sont les querelles pour la terre et les ressources en eau. Les conflits s'intensifient là où s'accroissent les agro-industries, la présence des compagnies minières et les grands travaux d'infrastructure.

Des indigènes, des leaders quilombolas²⁶, des paysans et des syndicalistes comptent parmi les victimes. L'étude de la CPT met en exergue trois cas emblématiques : les assassinats de la militante Nilce de Souza Magalhães à Porto Velho (RO); du paysan Ivanildo Francisco da Silva à Mogeiro (PB) et de l'indigène Clodiode Aquileu de Souza à Caarapó (MS).

L'assassinat de Nilce, membre du Mouvement des affectés par les barrages (MAB) fût le cas le plus marquant. Nilce, qui était connue pour son militantisme contre les violations attribuées à la construction de la centrale hydroélectrique de Jirau, a disparu le 7 janvier 2016. Cinq mois plus tard (mi-juin) son corps a été retrouvé, pieds et poings liés, lestés par des pierres, au fond du lac du barrage contrôlé par la centrale, à seulement 400 mètres du campement de pêcheurs où elle vivait à Mutum. Les deux filles de Nilce ont reconnu la montre et les vêtements de leur mère.

²⁶ Identité référente au «quilombo», terme dérivé du kimbundu, langue africaine appartenant à la famille linguistique bantoue, comprise dans la région actuelle de l'Angola. Au Brésil, le mot a pris un sens nouveau à travers les appareils répressifs destinés à capturer les personnes ou les groupes qui fuyaient l'esclavage. Dans la législation coloniale brésilienne, on appelait «quilombo» n'importe quel groupe de plus de cinq personnes noires. «Quilombolas» fait donc référence aux personnes qui historiquement représentaient la résistance noire au Brésil esclavagiste.

«C'est simple à comprendre quand on regarde une carte de la déforestation de l'Amazonie légale : Rondônia se trouve dans des zones d'expansion qui progressent rapidement pour grignoter d'autres espaces.»

Un autre assassinat impitoyable et dont la répercussion fût nationale a eu lieu dans les zones rurales de la province de Paraíba, région d'importance historique pour les luttes paysannes au Brésil. Ivanildo Francisco da Silva, 46 ans, de l'assentamento Padre João Maria, fut assassiné le 7 avril d'une balle de fusil calibre 12 dans la tête, dans sa maison de la zone rurale de la municipalité de Mogeiro. Il était avec sa fille de un an. Son corps fût retrouvé le lendemain matin par sa femme. La petite était à côté du cadavre, en pleurs et couverte de sang. En 2015, Ivanildo et d'autres membres du village avaient déjà été victimes du conflit armé financé par les propriétaires terriens de la région. A cette époque, sept hommes de main furent emprisonnés, mais libérés après paiement d'une caution.

En juin, l'assassinat du jeune Guarani-Kaiowá Clodiode Aquileu Rodrigues de Souza, près de la municipalité de Caarapó, dans le Mato Grosso do Sul, a exacerbé le conflit entre indigènes et grands propriétaires terriens de la région. Les Kaiowá occupaient la réserve Tey'ikue, où se trouve le domaine «Yvu», pour revendiquer leurs terres ancestrales (identifiées et délimitées par l'étude publiée par la Fondation nationale de l'Indien – Funai), quand ils furent encerclés par soixante-dix propriétaires terriens armés et encagoulés qui tirèrent à balles réelles, selon l'hôpital et les témoins oculaires. Le jeune agent de santé décéda et cinq autres indigènes parmi lesquels un enfant, furent blessés.

Les méthodes des grands propriétaires terriens pour intimider les communautés indigènes de la région ne se limitent pas au conflit armé. En juillet, la première Cour fédérale de Dourados a accordé une mesure conservatoire en faveur de la communauté indigène locale, interdisant aux exploitations alentours l'épandage – aérien ou par d'autres moyens - d'agrottoxiques à moins de cinquante mètres de leurs réserves. Le cas traînait depuis 2008, année où les indigènes avaient gagné devant la Justice le droit d'occuper la zone de la réserve légale de deux propriétés rurales et où ils avaient vu les propriétaires terriens remplacer les tracteurs par des avions pour vaporiser leurs plantations de soja et de riz.



LES PRINCIPAUX FACTEURS DE VIOLENCE DANS LES ZONES RURALES

Entre 1964 et 2016, le nombre total d'assassinats dans les zones rurales fut de 2507 hommes et femmes dans les régions du Brésil, selon les chiffres de la Commission pastorale de la terre qui recueille systématiquement ces données depuis 1984, et du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) qui rassemble les données antérieures à 1986. Au cours de cette période, un des moments les plus violents fut la décennie 1980, quand le pays se réconcilia avec la démocratie. Cette décennie fut marquée par la création du MST et par la hausse des mobilisations sociales et des luttes pour démocratiser l'accès à la terre.

Après la restauration du pouvoir civil entre 1985 et 2016, la CPT enregistra 1833 assassinats dans les zones rurales. Autrement dit, le nombre de morts dues aux conflits dans les zones rurales enregistré fut trois fois plus élevé au cours de la période démocratique que dans les années précédant le retour de la démocratie. Cela ne signifie pas qu'il y a eu plus de morts pendant la

période démocratique mais plutôt qu'avant, les registres étaient plus précaires et cela met également en évidence l'importance des conflits depuis 1985. Dans les années 1990, le nombre de morts diminua. En 2000, vingt et un assassinats furent enregistrés. Comment expliquer alors que les assassinats aient doublé en 2015 (50 morts) et triplé en 2016?

Pour Thiago Valentim de la coordination nationale de la CPT, il existe trois facteurs principaux de l'augmentation des conflits. Premièrement : l'impunité, mais celle «relative aux conflits dans le monde rural, car notre système pénitentiaire est l'un de ceux qui emprisonnent le plus», insiste-t-il. Deuxièmement : le démantèlement des organismes publics et l'absence d'une politique d'État orientée vers la démocratisation de la terre. Valentim rappelle qu'au cours des dernières années il y a eu peu d'investissement dans la réforme agraire, «au point qu'il y a eu des années où le gouvernement n'a procédé à aucune expropriation».

C'est pour cela que les conflits augmentent, conclut le coordinateur. Car il y a des communautés en lutte et quand les gouvernements n'agissent pas, «ce sont les mouvements qui entrent directement en conflit avec les latifundia». Le troisième facteur identifié par Valentim est l'expansion de l'agro-industrie, «la progression des grandes entreprises dans le monde rural et des grands travaux d'infrastructure», qui convoitent les territoires des communautés traditionnelles pour la richesse qu'ils contiennent..



«Dans la région, ils ont tué quatre travailleurs et jusqu'à maintenant aucune enquête n'a été menée à terme. Les auteurs des homicides sont des policiers civils et des militaires qui agissent dans la région.»

Les conflits pour la terre et l'eau sont la principale cause de la violence à la campagne. Ces conflits s'intensifient dans les zones où l'agrobusiness, les mines et les grands projets d'infrastructures augmentent leur présence

Le secrétaire exécutif du Conseil indigène missionnaire (Cimi), Cleber

César Buzatto, pense que les principales causes de violence contre les indigènes sont la lenteur et la paralysie des procédures administratives sur la

démarcation des terres : «Ce facteur contribue pour beaucoup à l'augmentation des tensions et des conflits entre les peuples. Un autre aspect est une plus grande organisation et une action plus articulée, systématique et violente de la part de l'agrobusiness dans l'offensive contre les droits des peuples. Le rôle du groupe parlementaire ruraliste au cours des dernières années a été intense, avec l'utilisation d'instruments législatifs contre les droits des indigènes, comme la PEC 215 (projet façonné par le député Almir Moraes de Sá, du PR, de Roraima, qui transfère de l'Exécutif au Législatif la décision finale concernant la démarcation des terres des peuples indigènes). De nombreux députés tiennent des discours de haine et d'incitation à la violence contre les communautés traditionnelles et les organisations de soutien, ce qui contribue à l'augmentation de l'action armée contre les leaders indigènes et leurs alliés», souligne Buzatto.

Selon les comptes du secrétaire exécutif du Cimi il y a eu entre 2015 et 2016 plus de trente attaques armées de la part de paramilitaires et d'hommes de main, commandés par les grands propriétaires terriens.

Selon João Peres, auteur du livre Corumbiara : un cas enterré (éditions Elefante) sur le massacre des paysans de l'exploitation agricole de Santa Elina en 1995, que la province de Rondônia figure

parmi les plus violentes ne date pas d'aujourd'hui. «Les morts ont deux causes : l'action et l'omission de l'État. Dans l'action, on note la construction des deux centrales hydroélectriques (Jirau et San Antônio), qui ont encouragé la déforestation, ouvrant la voie à la formation de condominiums qui pillent la forêt et dans lesquels l'État est en difficulté et a même peur de s'aventurer», explique-t-il. «Il faut aussi noter la spéculation foncière stimulée par la possibilité de goudronner la route BR 319, exactement à l'endroit où certains leaders emblématiques ont été assassinés.»

Peres souligne que les assassinats ont lieu particulièrement là où l'exploitation du bois est forte et le contrôle fiscal faible : «C'est simple à comprendre quand on regarde une carte de la déforestation de l'Amazonie légale : Rondônia se trouve dans des zones d'expansion qui progressent rapidement pour grignoter d'autres espaces. C'est pour cela qu'ils ont assassiné des personnes dans le Vale do Jamari, qui semble avoir remplacé en ce siècle la partie sud du Rondônia au rang de région la plus dangereuse de la province. L'enquête insatisfaisante alimente la violence contre les mouvements. Comme ce sont les propriétaires des terres qui commandent les structures institutionnelles, il est évident que l'État n'agira pas en faveur de la résolution de ces cas, au contraire, il s'arrangera pour qu'ils restent impunis.»

L'auteur rappelle que durant la dictature, le Rondônia a attiré les propriétaires terriens et les sans-terres et ce mélange «est toujours aussi explosif», y compris après cinq décennies de «boom» migratoire.

PRISONS ET PERSÉCUTIONS

La violence dans les zones rurales enregistrée en 2016 ne date pas de cette année et est loin de se terminer. Les persécutions politiques et les prisons arbitraires rappellent la dictature de 1964, qui recommence à être évoquée actuellement. En novembre 2016, lors d'une action de la Police civile du Paraná, baptisée «Opération Castra», huit membres du MST furent emprisonnés dans la région de Quedas do Iguaçu. Accusés d'appartenir à une organisation criminelle et «d'extorquer les habitants», les paysans ont été arrêtés et sont toujours en prison.

Selon Geani Paula, coordinatrice du Mouvement au Paraná, les raisons invoquées pour justifier l'emprisonnement «sont des accusations sans liens avec la réalité». La région est marquée par les conflits depuis 2014, année où trois mille familles occupèrent les terres de l'entreprise Araupel. Les zones furent reconnues «griladas²⁷» et déclarées par la Justice fédérale terres publiques appartenant à l'Union, donc destinées à la réforme agraire.

«Dans la région ils ont déjà tué quatre travailleurs et jusqu'à maintenant aucune enquête n'a été conclue. Les auteurs des homicides sont des policiers civils et des militaires qui agissent dans la région», déplore Paula.

CONCENTRATION ET MANQUE DE DÉMOCRATISATION DES TERRES

La démocratisation par les urnes n'a pas atteint les campagnes aussi rapidement. D'après le rapport «Terrains de l'inégalité – Terre, agriculture et les inégalités dans le Brésil rural», élaboré par Oxfam Brésil (organisation liée à l'université d'Oxford et présente dans 94 pays), la concentration des

²⁷ Appropriation illégale de terres. La «grilagem» est une pratique ancienne de vieillissement des documents de certification de propriété falsifiés dans le but d'obtenir la propriété de parcelles de terre. L'origine de ce terme vient de la pratique de placer les documents falsifiés dans une cage avec des grillons. Avec le temps l'action des insectes donnaient aux documents un aspect vieilli, preuve de leur ancienneté et ainsi de leur apparente authenticité.

terres est la principale cause de violence dans les zones rurales. Actuellement, moins de 1 % des grands propriétaires détient 45 % de toute la zone rurale tandis que les petits propriétaires (possédant moins de 10 hectares) occupent moins de 2,3 % de cette dernière.

Le rapport publié en janvier cette année par le Núcleo de Estudos, Pesquisas e Projetos de Reforma Agrária (Nera), en lien avec l'Université de l'état de São Paulo (Unesp), insiste sur le problème de la hausse de la concentration des terres au Brésil. Selon le rapport, la superficie des terres occupées par les grands domaines agricoles a augmenté de 375 % en trente ans. L'étude calcule la croissance de propriétés de plus de cent mille hectares depuis 1985.

Pour les rapporteurs, la réforme agraire suit un rythme plus lent que l'expansion de l'agrobusiness, qui continue d'élargir son territoire à travers la «grilagem» et l'achat de terres par des investisseurs étrangers. L'enquête cite au moins vingt-trois pays détenant des terres sur le territoire national, en particulier les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la France et l'Argentine. «Les principaux investissements se font en produits de base : le soja, le maïs, le canola, le colza, le sorgho, la canne à sucre et la monoculture d'arbres, en sus de la production de semences transgéniques», détaille le rapport.

NOUVELLES FRONTIÈRES AGRICOLES, NOUVEAUX CONFLITS

Selon Thiago Valentim de la CPT, les conflits s'accroissent plus fortement dans la région Nord car «la progression du capital y est plus présente et parce que c'est une zone très riche où les entreprises achètent de grandes parcelles de terre». Il tire aussi la sonnette d'alarme à propos d'une autre zone très convoitée et qui explique l'augmentation des conflits au Nordeste : le plan de développement agricole de Matopiba (Maranhão, Tocantins, Piauí et Bahia).

Valentim considère cette région comme un exemple clair de l'offensive contre les communautés traditionnelles, qui auparavant progressait dans le Nord et qui désormais s'étend de manière plus articulée aux autres régions du pays. Le rapport de la CPT a recensé des dizaines de cas de violence dans le Matopiba, comme le conflit armé, la destruction des maisons et des plantations, les expulsions et menaces d'expulsions ainsi que l'obstruction de l'accès à l'eau.

TERRE TACHÉE DE SANG

Plus de 2500 hommes et femmes ont été assassinés entre 1964 et 2016 dans toutes les régions du Brésil, selon les recherches de la Commission pastorale de la terre et du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST). La décennie 1980, période de retour vers la démocratie dans le pays, coïncide avec l'accroissement de la violence dans les campagnes, les assassinats de leaders sur les ordres de propriétaires terriens, des compagnies minières et des grandes entreprises. Malgré quelques accusations par les hommes de main, les donneurs d'ordre n'ont pas souvent été appréhendés par la justice.

Le 17 avril 1996, dix-neuf travailleurs ruraux sans terre ont été assassinés par la police militaire lors d'un événement relayé mondialement sous le nom de Massacre de l'Eldorado de Carajás, dans le sud-est du Pará. Les travailleurs du MST se dirigeaient à pieds vers la ville de Belém quand les policiers leur ont fait barrage. Plus de 150 policiers (armés de fusils, de munitions réelles et sans insigne sur leurs uniformes officiels) furent convoqués pour interrompre cette marche, ce qui mena à une action répressive extrêmement violente. Vingt ans plus tard, deux commandants de cette opération ont été condamnés : le colonel Mario Colares Pantoja, condamné à 258 ans, et le majeur José Maria Pereira de Oliveira, condamné à 158 ans. Tous deux sont en prison depuis 2012. Les preuves de la participation de Vale do Rio Doce (qui à l'époque était encore une entreprise publique) au transport des troupes depuis Paraupébas et Marabá dans un autobus de l'entreprise Transbrasiliana n'ont jamais fait l'objet d'une enquête.

L'administrateur de Transbrasiliana –qui a reçu l'ordre et l'argent- se nomme Gumerindo de Castro. Le fonctionnaire de l'entreprise Vale qui fit appel à ses services s'appelle James. «Comment expliquer qu'une entreprise publique fasse appel à une entreprise privée pour transporter des troupes de la Police militaire mobilisées pour disperser une manifestation publique?», questionne Eric Nepomuceno, auteur du livre O Massacre : Eldorado dos Carajas : Uma historia de impunidade (Ed. Planeta).

Francisco Alves Mendes Filho (Chico Mendes), leader du mouvement des caoutchoutiers et président du Syndicat des travailleurs ruraux d'Acre, a été tué par balles à l'âge de 44 ans le 22 décembre 1988 à Xapuri par Darci Alves, sur ordre du propriétaire terrien Darli Alves. En 1990, tous deux furent condamnés à 19 ans de prison mais ils s'en échappèrent en 1993 avant d'être repris trois ans plus tard. Ils bénéficièrent d'améliorations de leur régime de détention, à domicile et semi-ouvert.

La missionnaire nord-américaine Dorothy Mae Stang, militante pour les droits socio-environnementaux et défenseuse d'un projet pour la durabilité de l'Amazonie a été assassinée à l'âge de 73 ans le 12 février 2005 dans la municipalité d'Anapu, aux abords de la Transamazonienne dans l'État du Pará. La religieuse naturalisée brésilienne vivait dans la région depuis les années 1970 et s'est battue pour la création de la réserve Esperanza, un projet de l'Incrá²⁸, où elle fût capturée par des hommes de main. Deux des commanditaires du crime, Viltamiro Bastos de Moura et Regivaldo Pereira Galvão, sont toujours en liberté. Clodoaldo Batista et Rayfran das Neves Sales, qui commirent le crime ont été condamnés respectivement à 18 et 27 ans de prison. Le couple d'agriculteurs José Claudio Ribeiro da Silva et Maria do Espirito Santo da Silva, a été assassiné le matin du 24 janvier 2011 à Nova Ipixuma, au sud-est du Pará. Le 6 décembre 2016, le Tribunal de Belém a condamné à 60 ans le propriétaire terrien José Rodrigues Moreira, qui a ordonné les assassinats. Zé Claudio et Maria étaient des environnementalistes et des extractivistes et ils dénonçaient l'accaparement illégal des terres et la déforestation illicite au sein de l'implantation agro-extractiviste de la localité.

Rédigé par Cauê Seigner Ameni (de Olho nos Ruralistas, un observatoire journalistique sur l'agrobusiness au Brésil)

Le présent rapport a été publié originalement dans le site Web du MST - – et traduit à l'espagnol par Amanda Verrone

Prisonniers politiques du Paraguay

NOMS	GUSTAVO LEZCANO ESPÍNOLA
	Membre fondateur du Mouvement agraire populaire et dirigeant du Partido Patria Libre
	ROQUE RODRÍGUEZ TORALES
	Fondateur et ancien secrétaire général du Mouvement agraire populaire

²⁸ Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (Instituto Nacional de Colonización y Reforma Agraria)

ARÍSTIDES VERA SILVERO

Membre fondateur de Mouvement agraire populaire et dirigeant de base du Partido Patria Libre

BASILIANO CARDOZO GIMÉNEZ

Membre fondateur du Mouvement agraire populaire et dirigeant de base du Partido Patria Libre

SIMEÓN BORDÓN SALINAS

Coordonnateur des sans-terres et membre fondateur du Mouvement agraire populaire

AGUSTÍN ACOSTA GONZÁLEZ

Membre fondateur du Mouvement agraire populaire et dirigeant de base du Partido Patria Libre

PAYS

PARAGUAY

MOUVEMENT

Movimiento Agrario Popular

DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT OU DE L'EXIL

Ces citoyens du Paraguay ont été détenus en Argentine le 2 mai 2006. Même s'ils avaient le statut de réfugiés, ils ont été arrêtés à la demande de l'État paraguayen et un mandat d'arrêt a été lancé, ce qui les a forcés à purger une peine de prison comme s'ils étaient au Paraguay. Le 12 décembre 2008, ils ont été extradés au Paraguay où ils sont toujours emprisonnés. À ce jour, ils ont illégalement passé 10 ans et 10 mois derrière les barreaux.

ACCUSATION

Après le procès, le tribunal de jugement a établi que les procureurs avaient démontré la responsabilité des accusés; en conséquence, il a condamné les accusés à une peine de 25 années de prison et 10 années de mesures de sécurité à purger après la peine de prison. Les six paysans ont été accusés et reconnus coupables d'avoir prétendument participé à des réunions clandestines au cours desquelles un enlèvement a été planifié et, par la suite, à une réunion clandestine du comité politique du Partido Patria Libre (parti patrie libre) le soir du 13 janvier 2005 à la résidence de Regina Rodas. Les participants à cette réunion baptisée le «point final» (punto final) auraient voté pour l'assassinat de Cecilia Cubas, un acte commis 24 heures plus tard. Parmi les 100 témoins du procès, seulement un a affirmé avoir une connaissance directe de ce qui s'est déroulé lors des soi-disant réunions clandestines : Dionisio Olazar, qui a lui-même reconnu avoir été membre du groupe criminel qui a décidé d'enlever Cecilia Cubas, avant d'admettre également qu'il était lui-même devenu un informateur du Ministère public. Le témoignage de Dionisio Olazar a été démenti par le propriétaire de la maison où, selon les procureures, les réunions clandestines ont eu lieu.

Ce jugement était basé sur un témoignage, celui de Dionisio Olazar, un informateur payé du gouvernement, qui a affirmé que le 13 janvier 2005, les accusés, dans une réunion secrète, ont voté pour l'assassinat de Cecilia Cubas. Cependant, en 2009, ce même témoin a déclaré, dans une entrevue télévisée au canal 13, qui est disponible sur YouTube, que Cecilia Cubas a été exécutée le 24 décembre 2004, et que la décision avait été prise par d'autres personnes. Le Tribunal de jugement chargé de déterminer la sentence a refusé d'inclure cette preuve lors de la phase orale du procès. À ce jour, Dionisio Olazar n'a jamais été accusé des crimes qu'il a avoué avoir commis en tant que témoin. Cependant, Regina Roa, la propriétaire de la maison où la réunion du «point

final» a prétendument eu lieu, et qui a témoigné que seulement des réunions politiques du Mouvement patrie libre ont eu lieu, devait être accusée de faux témoignage par ordre du tribunal de jugement.

Les six paysans ont été reconnus coupables des crimes d'ENLÈVEMENT, d'HOMICIDE et d'ASSOCIATION CRIMINELLE, au degré de coauteurs, décrits dans le Code juridique paraguayen, Article 105, paragraphes 1 et 2, alinéas 3, 4 et 6, Article 126, paragraphes 1 et 2 tels que modifiés par la Loi 3440/08 paragraphes 1 et 2, Article 239, paragraphe 1, alinéa 2, en concordance avec l'Article 29, paragraphe 2 et l'Article 70.



SITUATION ACTUELLE

Au Paraguay, la constitution nationale établit que si une personne ne reçoit pas une sentence ferme dans un délai de cinq ans à partir de la date de début de son procès, la procédure est terminée et l'accusé est acquitté. Malgré cette interdiction constitutionnelle et le fait que la procédure s'est poursuivie pendant plus de cinq ans sans la prononciation d'une sentence ferme, la Cour suprême de justice a outrepassé les précédents en décidant le 13 mai 2016 de rejeter le recours extraordinaire en cassation soumis par la défense et a confirmé la sentence de 25 années d'emprisonnement plus 10 années de mesures de sécurité, sans déduire les deux années et sept mois d'emprisonnement purgés en Argentine, et ce, à la demande de l'État du Paraguay. À ce jour, la cause demeure en instance à la Cour suprême de justice.

La présente publication de La Via Campesina est appuyée par



LA VIA CAMPESINA

La Via Campesina est un mouvement international qui défend une agriculture durable de petite échelle comme moyen de promouvoir la justice sociale et la dignité. Il rassemble des millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrants et de travailleurs agricoles... Le mouvement s'oppose clairement à l'agriculture industrielle et aux entreprises multinationales qui détruisent les personnes et l'environnement. Ses 164 organisations membres sont présentes dans 73 pays du monde.



Secrétariat International : Stand No 197A, Smuts Road Prospect, Waterfalls – Harare – Zimbabwe



viacampesina@viacampesina.org



www.viacampesina.org y tv.viacampesina.org